

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 307 4 février 2014

## **SOMMAIRE**

Bio-Seef14733	Europe Capital Partners V S.C.A., SICAR
Capitaine Private S.A. SPF14734	
Chabert Private S.A. SPF14734	Roja Sàrl14734
	Rotonde Hair & Style S.à r.l14736
	Solitaire S.A
Clairal Private S.A. SPF	Somami S.à r.l
	Vanamonde S.A14732
	VICTAULIC International S.à r.l 14733
Diedauer S.à r.l	



## Europe Capital Partners V S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 182.427.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1 Europe Capital Partners V Lux GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies],

represented by its manager Mr Vincent Goy, manager, professionally residing in Luxembourg; and

2 Park Street Capital Partners V S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Mr. Vincent Goy, manager, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 November 2013

The said proxy after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

Europe Capital Partners V Lux GP S.à r.l.and Park Street Capital Partners V S.à r.l. together are referred to as "Shareholders".

The following articles of incorporation of a partnership limited by shares have then been drawn up:

#### Chapter I. - Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established among the shareholders a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association"). The Company is in particular subject to, and these Articles of Association shall, to the extent relevant, be supplemented by the Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (Sicar) as amended from time to time (the "Sicar Law") and the private placement memorandum (the "PPM") of the Company. The Company will exist under the corporate name of "EUROPE CAPITAL PARTNERS V S.C.A., SICAR".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that, in the view of the General Partner, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to make risk capital and risk capital related investments in view of having the shareholders benefit from the results of the management of such risk capital and risk capital related investments as a consideration for the risk borne by such shareholders.

Investments by the Company will consist of risk capital or risk capital related investments in accordance with article 1 of the Sicar Law and Circular 06/241 of the Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF").

A risk capital or risk capital related investment consists in a direct or indirect participation in entities with the view of their launch, development or listing. The Company is subject to the Sicar Law.

The object of the Company consequently includes the acquisition, holding, administration and disposal of direct and indirect risk capital or risk capital related investments in accordance with its investment policy.



In order to achieve its investment objective, the Company will, subject to the provisions of article 1 of the Sicar Law and Circular 06/241 of the CSSF, invest in companies whose operations are principally located in Italy. The Company's investments will be made either directly in Portfolio Companies or through holding companies or other investment vehicles (including, on an exceptional basis with a view to realize investment opportunities in specific targets which cannot otherwise be implemented, funds whose investment policy is compliant with the Company's investment policy) located in European or other countries. For the avoidance of doubt, the investments policy of such holding companies and other investment vehicles shall consist in risk capital investments in accordance with article 1 of the Sicar Law.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations, securities, bonds, debentures and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the entities in which it holds a participation or which are members of such entities' group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever (in any case being limited to the realisation of the corporate object of the Company) and provide them any advice and assistance in any form whatsoever and (iv) make loans in any form whatsoever.

In order to raise funds to pursue its investment policy, the Company will issue shares to institutional, professional or well informed investors (investisseurs avertis) as defined in article 2 of the Sicar Law (the "Well Informed Investors").

The Company may also establish, acquire, dispose of or act on behalf of entities which are either of a similar or comparable kind or serve the objective of the Company directly or indirectly. The object of the Company consequently includes (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign entities, (ii) the active and/or passive administration, development and/or management of such holdings and/or entities, as well as (iii) the direct and/or indirect financing of such entities in which it holds a participation or which are members of such undertaking's group of companies.

To the full extent permitted by the Sicar Law, the Company may undertake transactions of any kind which are directly or indirectly connected with its object and which would serve the object of the Company directly or indirectly. The Company may also set up branches and/or subsidiaries and wholly or partly transfer its business to its affiliates.

The Company may undertake hedging transactions to protect its assets against fluctuations in currency exchange rates or interest rates.

The Company will divest from an investment upon such investment not being permissible anymore under the Sicar Law.

**Art. 4. Duration.** The Company is dissolved on 19 March 2017; however, the General Partner may, upon notice given to all shareholders, extend the term of the Company for up to two one-year periods as the General Partner may determine is in the best interest of the Company (the "Company Term").

In addition the Company may be dissolved in accordance with Article 31.1 of the Articles of Association.

#### Chapter II. - Capital, Shares

## Art. 5. Issued Capital, Authorised Capital.

5.1 The issued capital of the Company is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one (1) class A share (the "Class A Share"), which shall be held by the General Partner and unlimited partner (associé commandité) in representation of its unlimited partnership interest in the Company, thirty thousand nine hundred ninety-eight (30,998) class B shares (the "Class B Shares") which shall be held by the limited partners (associés commanditaires) (the "Limited Partners"), in representation of their limited partnership interest in the Company, and one (1) class C share (the "Class C Share") which represents the Carried Interest. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Class A Share and the Class C Share are fully paid-up.

The Class B Shares shall be paid-up by the Limited Partners for such portion and at such date set by the General Partner in its absolute discretion. Each capital call shall be made in the same proportion in respect of all Class B Shares. The shares may be held or acquired by whatever means only by persons or entities qualifying as Well Informed Investors.

The shares may be issued without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The General Partner may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares. The General Partner shall not issue any shares where it appears that such issue would or might result in such shares being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company.

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the Articles of Association, shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the



payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.2 The authorized capital of the Company is set at sixty million four hundred sixty thousand four hundred euro (EUR 60,460,400.-) divided into one (1) class A shares, sixty million four hundred sixty thousand three hundred ninety eight (60,460,398) class B shares and one (1) class C shares. Each authorized share has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The General Partner is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the articles of association of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The General Partner may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the General Partner or of any person duly authorized and empowered by the General Partner for this purpose.

5.3 The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The General Partner shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the General Partner to do so.

## Art. 6. Form of Shares.

- 6.1. The shares of any class of shares will be in the form of registered shares only.
- 6.2. The Class A Share may only be transferred or encumbered (including any transfer by reason of a foreclosure on any encumbrance on all or any portion of such Class A Share) subject to two thirds of the votes of the Limited Partners (and in accordance with any side letter which may exist in relation to the Company) (i) approving the transfer in compliance with the quorum rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association and (ii) determining, as appropriate, which Person shall act as General Partner of the Company after the relevant transfer. Any transfers of the Class A Share not approved by the Limited Partners shall be unenforceable against the Company.

The General Partner may transfer all or a portion of its economic interest to any Person on such terms as the General Partner shall, in its sole discretion, determine. No such transferee shall, by virtue of such assignment, have the right to become a general partner of the Company or otherwise have any rights under the Private Placement Memorandum other than to receive distributions, and to have allocated thereto income and loss, in respect of the interest transferred thereto.

- 6.3. Subject to article 6.5, any transfer (whether in ownership, bare ownership or usufruct) or encumbrance of the Class B Shares and the Class C Share (the "Securities") and otherwise in conformity with any side letter which may exist in relation to the Company, to any transferee whomsoever or encumbrance on such Securities to any person whomsoever but who needs to be a Well Informed Investor (be it an existing shareholder or a third party) is subject to the prior written approval of the General Partner which consent shall be within the sole discretion of the General Partner and may be withheld without reason or cause.
- 6.4. The Class C Share may only be transferred or encumbered (including any transfer by reason of a foreclosure on any encumbrance on all or any portion of such Class C Share) to any Person in accordance with any side letter which may exist in relation to the Company.
- 6.5. In the event of the death, incompetence, insolvency, bankruptcy, termination, liquidation, or dissolution of any Limited Partner:



- (i) the Company shall not be terminated or dissolved, and the remaining shareholders shall continue the Company and its operations, business, and affairs until the dissolution thereof as provided in Article 31 of the Articles of Association;
- (ii) such affected Limited Partner shall thereupon cease to be a shareholder and, except as provided in any side letter which may exist in relation to the Company, no officer, partner, beneficiary, creditor, trustee, receiver, fiduciary, or other legal representative, and no estate or other successor in interest of such Limited Partner (whether by operation of law or otherwise) shall become or be deemed to become a Limited Partner;
- (iii) the Shares of such affected Limited Partner shall not be subject to withdrawal or redemption in whole or in part prior to the dissolution, liquidation, and termination of the Company;
- (iv) the estate or other successor in interest of such affected Limited Partner shall be deemed a transferee of, and shall be subject to all of the obligations with respect to, the Shares of such affected Limited Partner as of the date of death, incompetence, insolvency, bankruptcy, termination, liquidation, or dissolution, except to the extent the General Partner releases such estate or successor from such obligations; and
- (v) any legal representative or successor in interest having lawful ownership of the assigned Shares of such affected Limited Partner shall have the right to receive notices, reports, and distributions, if any, to the same extent as would have been available to such affected Limited Partner.
- 6.6. Notwithstanding the foregoing provisions, no transfer of shares shall be registered in the shareholders' register and become binding vis-à-vis the Company pursuant to article 6.8 unless the transferee has formally adhered to any agreements or other arrangements that may from time to time exist in relation to the Company.
- 6.7. A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register may be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.
- 6.8. Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.
- 6.9. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.
- Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.
- **Art. 8. Valuation of the Shares.** The valuation of the Investments and other assets and liabilities will be performed on a semi-annual basis at their fair value as determined by and under the responsibility of the General Partner. The following guidelines will apply to such valuations:

The accounting and the Net Asset Value calculation of the Company are performed by the Administration Agent on behalf of the General Partner. Valuations are recorded by the Administration Agent.

The valuations are performed in accordance with generally accepted accounting principles in Luxembourg ("Lux GAAP") and the guidelines provided for in the PPM and recommendations generally accepted in the market for such type of assets. Given the specifics of the assets, the General Partner anticipates using as standard methodology for calculating the value of the Investments and other assets and liabilities, a variety of methods and assumptions that are subject to various risk factors including market, credit and interest rate risk. Various valuation techniques and inputs are considered by the General Partner in valuing private portfolio investments, including nature of industry, stage of development, market conditions, comparability, profitability and historical performance or other available valuations of comparable companies if any are considered relevant, at the discretion of the General Partner.

The General Partner then approves and validates, through its Manager or, as the case may be, Board of Managers, the Net Asset Value of the Company prior to reporting to the shareholders.

#### Chapter III. - Management

**Art. 9. Management.** The Company shall be managed by Europe Capital Partners V Lux GP, a société a responsabilité limitée, with registered office in Luxembourg (the "General Partner"), in its capacity as unlimited partner (associé commandité) and holder of the Class A Share of the Company.

The General Partner may not be removed or resign except in connection with the transfer of its Class A Share or its insolvency, bankruptcy or dissolution, or the commencement of liquidating proceedings against it. The General Partner



cannot voluntarily withdraw from the Company or resign as General Partner without the prior approval of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles of Association.

Following such removal or resignation, the General Partner must be immediately replaced by a new general partner, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association and by compliance with any side letter which may exist in relation to the Company. The General Partner to be removed shall however have no veto right in his capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its removal.

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the General Partner.** The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Association, to the general meeting of shareholders or to the independent auditor(s) are in the competence of the General Partner, unless otherwise provided by any agreements or other arrangements that may from time to time exist in relation to the Company.

The General Partner shall have a veto power with respect to all shareholders' resolutions other than those relating to his removal and/or replacement to the extent that such removal and/or replacement is provided herein, unless otherwise provided by any agreements or other arrangements that may from time to time exist in relation to the Company.

**Art. 11. Management Fees and Expenses.** The General Partner will be entitled to receive management fees (the "Management Fees") as from the incorporation, by the Company. The amount of Management Fees will be paid upon receipt of the Management Fee Contributions by the Company. The aggregate amount of such payments of the Management Fee Contributions, as calculated in accordance with the rules further set out from time to time in Part 7 of the PPM, shall constitute the Management Fees.

Art. 12. Liability of the General Partner and Limited Partners. The General Partner shall not be personally liable for the debts or obligations of the Company unless (and only to the extent) expressly required by applicable law or this Articles of Association; provided, however, that all Company debts and obligations for which the General Partner is liable shall be paid or discharged first with the assets of the Company (including insurance proceeds) before the General Partner shall be obligated to pay or discharge any such debt or obligation with its personal assets.

The shareholders other than the General Partner shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The General Partner may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by it.

**Art. 14. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner (acting, in case the General Partner is a legal entity, through one or more duly authorized signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the General Partner, within the limits of such power.

**Art. 15. Dissolution - Incapacity of the General Partner.** In case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act, the Company will not be dissolved.

In that event and subject to relevant regulatory clearances, unless otherwise provided by any side letter which may exist in relation to the Company, the shareholders of the Company shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new General Partner.

Within fifteen (15) days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by the Articles of Association. The administrator(s)' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The administrator(s) are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 16. Conflicts of Interest.** On any matter involving an actual or a potential conflict of interest, that, in either case, is not provided for in the provisions of Part 7 of the PPM, the General Partner may consult with the Advisory Committee. If the General Partner consults with the Advisory Committee with respect to a matter giving rise to an actual or potential conflict of interest, and if the Advisory Committee waives such conflict of interest or the General Partner acts in a manner, or pursuant to standards or procedures, approved by the Advisory Committee with respect to such conflict of interest,



then none of the GP Co-Investors, the directors or officers of any Investment Vehicle, the General Partner, its directors, officers, members or shareholders or any of their respective Affiliates shall have any liability to the Company or any shareholder for such actions in respect of such matter taken in good faith by them, including actions in the pursuit of their own interests, and such actions shall not constitute a breach of these Articles of Association or Part 7 of the PPM or any other side letter which may exist in relation to the Company or of any duty or obligation of such Person at law.

**Art. 17. Independent Auditor.** The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), who need not be shareholder and who shall carry out the duties prescribed by the Sicar Law.

The independent auditor will be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years, and will hold office until its successor is elected. The independent auditor is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

**Art. 18. Custodian.** The custody of the investments of the Company will be entrusted to a depositary in accordance with the Sicar Law. The Custodian shall be a credit institution within the meaning of the law of 5 April 1993 relating to the supervision of the financial sector, having its registered office in Luxembourg or being established in Luxembourg if its registered office is located in another European Union member state.

#### Chapter IV. - Meeting of Shareholders

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the General Partner by law or the Articles of Association or any side letter which may exist in relation to the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these Articles of Association without the General Partner's consent save as otherwise provided in the Articles of Association.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the fifteenth day of June at 11.30 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following Luxembourg bank business day.

**Art. 21. Other General Meetings.** The General Partner may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the General Partner, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 23. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing by any means of telecommunication allowing for the transmission of a written text as his proxy another person who need not to be a shareholder himself. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorise by any means of telecommunication allowing for the transmission of a written text such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the General Partner may require.

The General Partner may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the General Partner at least five days prior to the date set for the meeting. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.



**Art. 24. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the General Partner or by a person designated by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary who does not need to be a shareholder himself.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer who does not need to be a shareholder himself.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The General Partner may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The General Partner must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto. The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 26. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws. Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a majority 51% of votes cast by the Limited Partners. Save as otherwise stated in the present Articles of Association or in any side letter which may exist in relation to the Company, no resolution may be adopted without the consent of the General Partner.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws or by any side letter which may exist in relation to the Company, a two-third (2/3) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting. Save as otherwise stated in the present Articles of Association or in any side letter which may exist in relation to the Company, no resolution may be adopted without the consent of the General Partner.

**Art. 27. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

#### Chapter V. - Financial year, adoption of financial statements, appropriation of profits

- **Art. 28. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.
- **Art. 29. Adoption of Financial Statements.** The General Partner shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.
- **Art. 30. Appropriation of Profits.** The General Partner may at any time make distributions to the shareholders of whatever class. The General Partner fixes the amount, the nature and the date of payment of any such distributions, subject only to compliance with the distribution rules further set out in Article 33 of the Articles of Association and in Part 7 of the PPM.

## Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

## Art. 31. Dissolution, Liquidation.

#### 31.1 Dissolution

Except as otherwise provided by the Laws, the Company shall be dissolved upon the first to occur of the following events:, but the legal existence of the Company shall terminate as provided in Article 31.3 (b):



- (a) the election of the General Partner to dissolve the Company at any time with the consent of 2/3 of the votes of the shareholders; or
  - (b) the Company Term; or
- (c) the occurrence of an Event of Withdrawal with respect to the General Partner; provided that the Company may be continued and no such dissolution shall occur if, no later than one hundred thirty five (135) days after the General Partner or the Company gives the Limited Partners notice of such Event of Withdrawal, two third (2/3) of the votes of Shareholders:
  - (i) elect to continue the Company; and
- (ii) such Limited Partners appoint a substitute general partner; such substitute general partner becomes the general partner in accordance with the Laws, having such shares in the Company as is determined by such Limited Partners, and the shares of the former General Partner (including its Carried Interest in respect of Investments made by the Company before such dissolution) become Class B Shares; provided further that such former General Partner shall have no obligation to make Capital Contributions to the Company; or
  - (d) the Company's bankruptcy.
  - 31.2 Accounting on Dissolution; Liquidator

Following the dissolution of the Company as set out in Part 7 of the PPM and the Laws, the books of the Company shall be closed, and a proper accounting of the Company's assets, liabilities, and operations shall be made by the liquidator, all as of the most recent practicable date.

Should the Company be dissolved, the General Partner or an Affiliate thereof shall serve as the liquidator of the Company and be appointed as such by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation unless (a) an Event of Withdrawal has occurred or, (b) the General Partner or an Affiliate thereof otherwise fails or refuses to serve. If neither the General Partner nor an Affiliate thereof serves as the liquidator, one or more other Persons may be elected to serve as liquidator or liquidators, as the case may be, by vote or consent of 51% of the votes of the shareholders, any such elected Person shall be deemed a "liquidating trustee" and the Limited Partners shall not be required to pay Management Fee Contributions to the Company from and after, the earlier of the date of such appointment or the end of the Company Term.

The expenses incurred by the liquidator in connection with the winding up of the Company, any and all liabilities and losses of the Company incurred in accordance with Part 7 of the PPM and the reasonable compensation for the services of the liquidator (if not the General Partner) shall be borne by the Company as Operating Costs.

- 31.3 Termination; Closing of Dissolution
- (a) To the extent permitted by law, and as expeditiously as practicable, but in no event later than one year (except as may be necessary to realize upon any material amount of property that may be illiquid) after the dissolution of the Company, the liquidator shall cause the Company to pay the current liabilities of the Company and (i) establish a reserve fund (which may be in the form of cash or other property, as the liquidator shall determine) for any and all other liabilities, including costs and contingent liabilities, of the Company in an amount determined by the liquidator to be appropriate for such purposes or (ii) otherwise make adequate provision for such other liabilities. To the extent that cash required for the foregoing purposes is not otherwise available, the liquidator may sell property, if any, of the Company for cash. Thereafter, all remaining cash or other property, if any, of the Company shall be distributed to the shareholders in accordance with the provisions of Part 7 of the PPM.
- (b) At the time final distributions are made in accordance with the provisions of Article 33 of the Articles of Association, the legal existence of the Company shall terminate, following the resolutions by a general meeting of shareholders, but if at any time thereafter any reserved cash or property is released because in the judgment of the liquidator the need for such reserve has ended, then such cash or property shall be distributed in accordance with the provisions of Part 7 of the PPM.

#### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 32. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and the Sicar Law.

#### **Chapter VIII - Distributions**

## Art. 33. Distributions.

- a) Investment Proceeds. Subject to point (c) of this Article 33, all Distributions of Investment Proceeds shall be made as follows:
- (i) first, to the shareholders (in proportion to their respective Invested Capital immediately prior to such distribution) until they have, pursuant to this point (i) (or the similar point (i) of the Bermuda Partnership Agreement, as the case may be) received cash or property having an aggregate Fair Value (as determined at the time of receipt of such cash or property by the Company or the Bermuda Partnership, as the case may be) equal to their respective Invested Capital immediately prior to such distribution;



- (ii) second, to the shareholders (in proportion to their respective Invested Capital immediately prior to such distribution) until they have, pursuant to this point (ii) (or the similar point (ii) in the Bermuda Partnership Agreement, as the case may be), received cash or property having an aggregate Fair Value (as determined at the time of receipt of such cash or property by the Company or the Bermuda Partnership, as the case may be) equal to their accrued and unpaid Preference Returns on their Invested Capital immediately prior to such distribution;
- (iii) third, (x) one minus the GP Invested Capital Percentage, to the General Partner in respect of its Carried Interest until the General Partner (or the Bermuda GP) has, pursuant to this point (iii)(x) (or the similar clause (iii)(x) in the Bermuda Partnership Agreement), received (in respect of its Carried Interest) a catch-up amount of cash or property having an aggregate Fair Value (as determined at the time of receipt of such cash or property by the General Partner (or the Bermuda GP)) equal to 20% of the aggregate Fair Value (as determined at the time of receipt of such cash or property by the Company or the Bermuda Partnership) of the sum of all Distributions made at any time to the Limited Partners pursuant to point (ii) (or the similar clause (ii) in the Bermuda Partnership Agreement), and to the General Partner (or the Bermuda GP) pursuant to this point (iii)(x) (or a the similar clause (iii)(x) of section 8.1(a) in the Bermuda Partnership Agreement) and (y) the GP Invested Capital Percentage to the GP Co-Investors who are Shareholders, as the General Partner shall determine, until the General Partner or the Bermuda GP has received all amounts required to be distributed thereto pursuant to the immediately preceding point (x); and
- (iv) fourth, (x) 80% times one minus the GP Invested Capital Percentage to the Shareholders (other than GP Co-Investors), in proportion to their respective Invested Capital immediately prior to the distribution pursuant to point (i) of point (a) of this Article 33, (y) the GP Invested Capital Percentage to the GP Co-Investors who are Shareholders, as determined by the General Partner, and (z) (A) 20% times (B) one minus the GP Invested Capital Percentage to the General Partner, in respect of its Carried Interest.
  - (b) All Distributions to a shareholder shall first be applied to retirement of outstanding Loans held by such Shareholder.
- (c) Unless otherwise provided in this Article 33, the General Partner shall cause, subject to the conditions of mandatory law, Company cash (other than cash resulting from Capital Contributions and Loans), less such amounts as the General Partner deems reasonably appropriate to meet current Company Costs or obligations and Company Costs or obligations which are anticipated to be incurred (including the funding of indemnities to Persons acquiring Investment or assets of Portfolio Companies), to be distributed no later than 180 days after the receipt of such cash by the Company subject to any side letter that may exist between the shareholders and the Company. For purposes of determining the period of time during which Preference Return accrues, (i) Preference Return shall commence accruing in respect of Invested Capital when the same is paid by the Company, the Bermuda Partnership or an Investment Vehicle to acquire Investments (other than Temporary Investments) and (ii) Investment Proceeds distributed pursuant to point (a) of this Article 33 shall be deemed to have been so distributed at the time such proceeds are received by the Company, the Bermuda Partnership or an other than any Investments (i) the Distribution of which has been approved Investment Vehicle (or are placed in an escrow whether created by the Company, the Bermuda Partnership, an Investment Vehicle, a Portfolio Company or a Person acquiring Investments or assets of a Portfolio Company). The General Partner shall refrain from distributing any non-cash property by the Advisory Committee or 51% in shares of the Independent Limited Partners or (ii) that are Liquid Securities. Notwithstanding anything in Part 7 of the PPM to the contrary, unless the General Partner and 51% in shares of the Independent Limited Partners otherwise consent, all Distributions of cash or other property shall be made in kind on a basis that is proportionate (subject to rounding to the nearest whole cent, security, or instrument) to the interest of the Company in the respective cash (other than cash reserves) or Investments giving rise to such in-kind Distributions.
- (d) Notwithstanding anything in Part 7 of the PPM to the contrary, the Company shall not be required to make any distribution that would not be permissible under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or that the General Partner determines is in an amount necessary to meet current or future reasonable Company Costs or obligations. Any amounts that would have been distributed to the shareholders but for the preceding sentence shall be reserved by the Company. Any amounts so reserved shall be invested in Permitted Investments pending the lawful distribution of such amounts or the use of such amounts to pay Company Costs. Such reserves (net of any amounts used to pay Company Costs) shall be released in such amounts and at such times as the General Partner determines. Any such released reserves, but not any earnings thereon or proceeds from the disposition thereof, shall be distributed to the Shareholders as if such released reserves (plus the earnings thereon or proceeds from the disposition thereof) were Investment Proceeds. Such earnings or proceeds from disposition shall be distributed to a shareholder in proportion to the Distribution made to the shareholders in respect of the related reserve pursuant to the immediately preceding sentence.
- (e) Distributions Without Invested Capital. All proceeds representing amounts of Temporary Investments that had such Investments not been Temporary Investments, would have been included in Invested Capital and income earned or received by the Company other than on or in respect of an Investment (but including on or in respect of a Temporary Investment) shall be distributed to the shareholders in proportion to their respective aggregate Invested Capital immediately prior to such distribution, or, in the event that no shareholders has Invested Capital immediately prior to such distribution, in proportion to their respective Remaining Subscription Amounts.
- (f) Allocation of Income or Loss. The General Partner shall allocate income or loss to the Shareholders as in its judgment most closely gives effect to the economic substance of the provisions in this Article 33.



Art. 34. Definitions. Terms not otherwise defined herein have the meaning ascribed to them in the Part 7 of the PPM.

Administration Agent shall mean the person or entity appointed by the Company being in charge to calculate the

Net Asset Value of the Company on a semi annual basis. shall mean the committee appointed in accordance with the provisions of Part 7 of the **Advisory Committee** 

**Affiliate** shall mean, when used with reference to a specified Person, any Person that directly or

> indirectly, through one or more intermediaries, controls, is controlled by, or is under common control with the specified Person. As used in this heading "Affiliate" and in relation to (i) any investment in a pooled investment vehicle that is not controlled by the General Partner or its Affiliates and (ii) Affiliate Transactions, the term "control" means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Person, whether through ownership of voting securities, by contract, or otherwise. None of the Company, any Feeder Fund, any Investment Vehicle, any Co-Investment Fund, any GP Co-Investor, any Parallel Fund or any Portfolio Company shall, solely by virtue of the General Partner's serving as the general partner of the Company (or, in the case of a Feeder Fund, Co-Investment Fund, Parallel Fund or GP Co-Investor, the General Partner's (or any of its Affiliate's) serving as general partner (or in a similar capacity) of such Person or, in the case of Portfolio Companies, through any of the Company's, Co-Investment Fund's, GP Co-Investor's or Parallel Fund's ownership of interests therein or in an Investment Vehicle, as contemplated by Part 7 of the PPM) be

deemed to be an Affiliate of the General Partner.

Affiliate Transactions None of the General Partner nor any of its Affiliates shall enter into any transaction with

> the Company and its controlled Affiliates unless (i) such transaction is deemed by the General Partner to be, directly or indirectly, in the best interests of the Company, and (ii) the terms and conditions of such transaction are no less favourable to the Company or such controlled Affiliate, as the case may be, than would likely be obtained in a bona fide, arms'-length transaction and are otherwise fair to the Company or such controlled Affiliate, as the case may be; provided that this heading "Affiliate Transactions" shall not prohibit

transactions permitted in Part 7 of the PPM.

shall mean Europe Capital Partners V (GP) Ltd., a British Virgin Islands international business company, with registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O.Box

3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110 and registered with Registrar of

Corporate Affairs in the British Virgin Islands under number BC#1386399.

shall mean Europe Capital Partners V, L.P., a Bermuda exempted limited partnership with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda and

registered with Registrar of Companies in Bermuda under number 39649.

shall mean the Amended and Restated Limited Partnership Agreement of the Bermuda

Partnership entered into as of 19 March 2007 among the Bermuda GP and the parties

identified from time to time thereto, as limited partners.

shall mean, with respect to any Shareholder, the amount of money contributed to the Company (or the Bermuda Partnership, being its predecessor in interest) by such

Shareholder (or its predecessors in interest), with respect to the shares (or interest in the Bermuda Partnership) held by such Shareholder, that is not designated by the General Partner, pursuant to any side letter which may exist in relation to the Company, as a Loan.

Capital Contributions shall not include Management Fee Contributions.

Carried Interest shall mean amounts distributable to the General Partner pursuant to Part 7 of the PPM.

Notwithstanding any other provision of Part 7 of the PPM to the contrary, Carried Interest shall not include amounts received by the General Partner with respect to its Capital Contributions or Loans to the Company. Carried Interest includes amounts distributed to the Bermuda GP in accordance with similar provisions of the Bermuda Partnership

Co-Investment Fund at any time, the General Partner or an Affiliate thereof may provide one or more Limited

Partners and/or one or more Persons that are not Limited Partners (other than a GP Co-Investor and its respective Affiliates) (a "Third Party Co-Investor", which term shall include "Third Party Co-Investor" as defined in the Bermuda Partnership Agreement) with the opportunity to co-invest (other than in their capacity as Shareholders ) with the Company and any Parallel Funds in the securities of, or providing financing to, Portfolio Companies, subject to such timing and other conditions as the General Partner may impose. Any such co-investment may, if the General Partner so requires, be made through one or more investment partnerships or other vehicles (each, a "Co-Investment Fund"

which term shall include "Co-Investment Fund" as defined in the Bermuda Partnership

Bermuda GP

Bermuda Partnership

Bermuda Partnership

Agreement

Capital Contributions



Agreement) formed to facilitate such co-investment. Any such offer may be made to such Limited Partners and/or Third Party Co- Investors in such proportions as the General Partner shall determine in its sole discretion, and the General Partner may allocate such portion of an investment opportunity to a Co-Investment Fund as the General Partner determines in its sole discretion to be appropriate. Participation by a Limited Partner or Third Party Co-Investor in a co-investment opportunity shall be entirely the responsibility and investment decision of such Limited Partner or Third Party Co-Investor, and none of the Company, the General Partner or any of their respective Affiliates shall assume any risk, responsibility or expense, or be deemed to have provided any investment advice, in connection therewith.

Commitment Period

shall mean the period which started on 19 March 2007 and ended on 19 March 2013.

Common Equity Securities shall mean, regardless of any nomenclature applied to a class in any particular case, (a) any class or classes of equity securities or other equity interests in a Person which is entitled to participate generally (whether by itself or together with one or more other classes) in dividends or distributions upon liquidation after all classes of equity securities or other equity interests that have a priority as to dividends or in distributions on liquidation have received their priority payments and (b) any security which at the time in question is, or in the future may be, convertible into, exchangeable or exercisable for, or represents the right to acquire any other security of the type described in point (a) of this definition.

Company Costs

shall mean, without duplication, any Financing Costs, Operating Costs, Seller Costs, Transaction Costs, Organizational and Offering Expenses and Dead Deal Costs.

Credit Amount

shall mean, in respect of a Management Fee Contributions Payment Date, the sum of (a) all directors' fees received by a Receiving Person from Portfolio Companies on or before such date and (b) 50% of all payments in respect of commitment fees, topping fees and break-up fees received by any Receiving Person on or before such date that relate to proposed investments of the Company.

Dead Deal

shall mean any investment which has been considered or attempted by the Company or the Bermuda Partnership, and, in respect of which a letter of intent (or equivalent document and whether or not legally binding) or purchase agreement was executed and not

Dead Deal Costs

shall mean, in respect of a Dead Deal, any Financing Costs, Seller Costs, or Transaction Costs at any time incurred (whether before or after any letter of intent (or equivalent document), or purchase agreement in respect of such Dead Deal was executed) in connection with such Dead Deal.

Deemed Distributions

Any amounts withheld or offset in accordance with the provisions of any side letter which may exist in relation to the Company, or owed by any Limited Partner pursuant to Part 7 of the PPM, and all Tax Payments, shall nevertheless, for purposes of Part 7 of the PPM, these Articles of Association and any side letter which may exist in relation to the Company, be deemed to have been distributed pursuant to Article 33 (a) or (e) of the Articles of Association, as applicable, to the Limited Partner in respect of which such amounts are withheld, owed or paid, as the case may be.

Default

shall mean, as to any Limited Partner, the failure of such Limited Partner to pay or contribute, on a timely basis, any amount such Limited Partner has agreed to pay or contribute in accordance with the provisions of Part 7 of the PPM, which failure continues for more than five business days after such Limited Partner's receipt of written notice from the General Partner specifying such failure. Once a Default occurs, it shall be deemed to be continuing for purposes of the provisions of Part 7 of the PPM unless and until such Default is waived by, or cured to the satisfaction of, the General Partner.

Defaulting Shareholder

shall mean a Limited Partner who has committed any Default which is continuing; provided that a Feeder Fund shall only be deemed to be a Defaulting Limited Partner with respect to the portion of its Subscription Commitment, Invested Capital and interest in the Company allocable to the investors therein that caused such Default.

Distributions

shall mean all distributions effected (or, pursuant to the provisions under the heading "Deemed Distributions" above, deemed effected) pursuant to the provisions of Article 33 of the Articles of Association (but not under point (e) of Article 33 of the Articles of Association) and shall include all distributions effected (or, pursuant to the provisions of the heading "Deemed Distributions" above deemed effected) pursuant to the provisions of Article 33 of the Articles of Association (other than the provisions under point (e) of Article 33 of the Articles of Association) with respect to Loans or Distributions made pursuant to similar provisions of the Bermuda Partnership Agreement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Enterprise Value

shall mean, in respect of an acquisition of an Investment or the acquisition of an operating business by a Portfolio Company, the value of the related Portfolio Company, or operating business, as the case may be, based on the cost of such investment or business, as the case may be, plus, without double counting, all consolidated financial indebtedness of such Company or operating business, as the case may be, immediately before the acquisition of such Investment or business, as the case may be, and less all consolidated cash equivalents of such Company or business, as the case may be, immediately before any such acquisition, in each case as determined by the General Partner.

Event of Withdrawal

a) General Partner. Except in connection with the provisions of Part 7 of the PPM or an Event of Withdrawal (other than an Event of Withdrawal resulting from the voluntary resignation, withdrawal or dissolution of the General Partner), the General Partner shall not withdraw from the Company or resign as General Partner without the prior approval of 51% of the votes of the Limited Partners.

b) Limited Partners Generally. No Limited Partner shall have any right to withdraw or resign from the Company except that a Limited Partner may withdraw, in accordance with the provisions of Part 7 of the PPM, following transfer of such Limited Partner's entire shares in the Company to one or more transferees, all of whom have been admitted as substituted Limited Partners in accordance with the provisions of Part 7 of the PPM.

Expenses

The Company shall bear and pay all Company Costs (to the extent not reimbursed by a Portfolio Company or any other Person). Subject to the provisions of Part 7 of the PPM and any side letter which may exist in relation to the Company, the General Partner may, but shall not be obligated to, pay or make advances to the Company and shall be reimbursed for such payments and advances (together with interest thereon), at the General Partner's election with (a) credits against the General Partner's obligations to make Capital Contributions (or Loans) to the Company pursuant to the provisions of Part 7 of the PPM (in which case the General Partner shall be deemed to have contributed capital (or make Loans, as the case may be) to the Company), (b) Company cash provided by Capital Contributions, Loans, Investment Proceeds, or otherwise, or (c) any combination of the foregoing.

Fair Value

shall mean, as to any non-cash property of the Company or Investment Vehicle, the fair value thereof as determined by the General Partner; provided that for purposes of the provisions under point (a) of Article 33 of the Articles of Association, fair value of non-cash property (other than Liquid Securities) shall be determined in accordance with the provisions of Part 7 of the PPM. In determining the fair value of any non-cash property of the Company or an Investment Vehicle, all factors that might reasonably affect such value (including the right of the Company to require a third Person or the Portfolio Company to purchase such security) shall be taken into account. A Liquid Security shall be valued by reference to a distribution record date which shall be fixed by the General Partner as of a date not less than five trading days before the proposed distribution of any such security and shall be valued at the Average Trading Price of such security. The "Average Trading Price" of a security shall equal the volume-weighted average of the daily closing sale prices of such security reported for the 20 consecutive trading days immediately preceding the distribution record date by the principal securities exchange or interdealer market system on which such security is then listed or authorized for trading, provided, however, that if the General Partner believes that the volume of trading or other aspects of the securities market on which the class of security is traded are such that prices in such market may not accurately reflect the fair value of the security, then such security need not be valued solely on the basis of such formula.

Feeder Fund

shall mean any Limited Partner, including Pétrusse ECP V & Cie S.C.A., a Luxembourg stock corporation that is controlled by the General Partner or its Affiliates and organized for the purpose of facilitating investments by investors in the Bermuda Partnership or in class B shares in the Company in which none of the General Partner or its Affiliates has an economic interest other than such as may be required in the General Partner's judgment for tax or regulatory purposes to enable such Person to control the same. The General Partner shall cause the Feeder Fund to vote (or give consent in respect of) each portion of its limited partnership shares in the Company as instructed by the investor in such fund to whom such portion is allocable.

Financing Costs

shall mean all costs and other obligations incurred by the Company, the Bermuda Partnership, any Parallel Fund or Investment Vehicle in connection with the actual or attempted arrangement of financing (including any pursuit, negotiation, closing, renewal, extension, modification, or refinancing of such financing) for any Dead Deal or Investment,



General Partner GP Co-Investors

including (a) any commitment, engagement, syndication, or funding fees and any other fees or expenses paid or payable to any actual or proposed lender or investor and (b) reasonable fees and expenses of counsel and other professionals (such as accountants, financial advisors, actuarial consultants, insurance consultants, solvency experts, and others) retained by, or as a requirement of, any actual or proposed lender or investor. Shall have the meaning ascribed for in Article 9 of the present Articles of Association. shall mean: (i) The terms on which a GP Co-Investor acquires securities of a Portfolio Company shall, subject to legal, tax, regulatory or other considerations, be no more favorable to such GP Co- Investor than those received by the Company; provided that such investments need not be subject to a management fee or carried interest. With respect to each investment in which GP Co-Investors coinvest with the Company, any investment expenses or indemnification obligations related to such investments shall be borne by the Company and such GP Co-Investors in proportion to the capital committed by each to such investment. Unless the Advisory Committee otherwise consents, in no event shall the aggregate investment made by the GP Co- Investors in respect of a Portfolio Company (whether as Capital Contributions and Loans or otherwise but excluding such Capital Contributions and Loans made thereby in their capacity as Limited Partners) during the Commitment Period exceed 15% of the aggregate Capital Contributions and Loans in respect of such company by the Company, the Parallel Funds and the GP Co-Investors; provided that such limitation shall not apply with respect to any investment in a Portfolio Company that is the subject of a letter of intent (or equivalent document and whether or not legally binding) or purchase agreement executed by any GP Co-Investor before 19 March 2007. Unless the Advisory Committee otherwise consents, the General Partner shall not permit any GP Co-Investor to dispose (other than to another GP Co-Investor) of any such investment in a Portfolio Company before the Company disposes of its investment in such Portfolio Company. If any such investment by a GP Co-Investor in a Portfolio Company and the related Company's investment are disposed of at substantially the same time (other than to another GP Co-Investor), such GP Co-Investor shall dispose of no more than its pro rata share of the Company's and its investments in such Portfolio Company and on terms no more favorable to such GP Co-Investor than those received by the Company. The General Partner ordinarily will have the power to, and ordinarily will, cause the GP Co- Investors to dispose of any such investment in a Portfolio Company on a pro rata basis with the Company and at substantially the same time that the Company disposes of its investment in such Portfolio Company, unless the GP Co-Investors desire, for tax or other reasons, to hold some or all of such investment until a later date and the General Partner has determined that it would not be contrary to the best interests of the Company for the GP Co- Investors to do so.

(ii) Notwithstanding any other provision of Part 7 of the PPM to the contrary, (x) with respect to GP Co- Investors, the General Partner shall have full authority, without the consent of any Person, including any other Shareholder, to interpret in good faith any provision of Part 7 of the PPM to give effect to the intent of the provisions under this heading "GP Co-Investors".

shall mean, in respect of any Distribution, the ratio of the GP Co-Investors' aggregate Invested Capital to that of all Shareholders, in each case for purposes of making computations according to the Investment Proceeds in respect of such distribution.

A Limited Partner shall be deemed "Independent" unless at the time of determination it is the General Partner or an Affiliate of the General Partner.

shall mean the aggregate amount of Capital Contributions contributed, and Loans made, by the Shareholders to the Company (or by the partners in the Bermuda Partnership) to fund Investments (other than Temporary Investments), less, in each case, the aggregate Distributions pursuant to point (i) of point (a) of Article 33 of the Articles of Association (or similar provisions under the Bermuda Partnership Agreement). Capital advanced by the General Partner to or for the benefit of the Company (or the Bermuda GP for the benefit of the Bermuda Partnership) that is subsequently deemed contributed by the General Partner to the Company (whether as a Capital Contribution or as a Loan) (or by the Bermuda GP to the Bermuda Partnership) pursuant to the provisions under the heading "Expenses" above in satisfaction of its obligations described in Part 7 of the PPM (or, in each case, similar provisions of the Bermuda Partnership Agreement) in respect of Investments (other than Temporary Investments) and Company Costs shall be deemed Invested Capital from and after the time such capital is so contributed (or lent) pursuant to Part 7 of the PPM.

GP Invested Capital

Percentage Independent Limited Partners Invested Capital

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Investment

shall mean any security or instrument (including any Temporary Investment, but excluding any Permitted Investment) acquired by the Company, the Bermuda Partnership, an Investment Vehicle or a special purpose vehicle described in the last sentence of the definition of Investment Vehicle.

**Investment Proceeds** 

shall mean (a) any cash constituting dividends, interest, or other income on or in respect of any Investment (other than a Temporary Investment) and (b) any proceeds (whether cash or deemed cash in an amount equal to the Fair Value of in-kind property) from the repurchase, repayment, sale, refinancing, retirement, or other disposition of, or otherwise received in respect of, any such Investment (or any portion thereof) other than Temporary Investments.

Investment Vehicle

shall mean LBO Italia Investimenti S.p.A., Europe Capital Partners Five S.A. and any other entity that the General Partner determines (or the Bermuda GP determined) for tax, regulatory or other considerations is necessary or desirable to utilize to effect the acquisition of Investments, all of the Common Equity Securities which entity are owned by the Company, the Bermuda Partnership, GP Co- Investors and/or Parallel Funds. Each Investment Vehicle shall be a controlled Affiliate of the Company. For the avoidance of doubt, an Investment Vehicle shall not be deemed to be either a Portfolio Company or any special purpose vehicle that the General Partner determines was formed (or the Bermuda GP determined) to acquire one Portfolio Company or a specific group of such companies. shall mean the Persons who are from time to time limited partners in the Company and any successors thereto, excluding Limited Partners who have withdrawn from the Company (pursuant to the provisions of Part 7 of the PPM or otherwise).

Limited Partners

shall mean any security which (a) may at the time in question be lawfully publicly traded pursuant to applicable law or stock exchange rule and (b) is not otherwise subject to contractual restraints on transferability which the General Partner determines to be

Liquid Securities

substantially burdensome on the holder of such security.

Loans

shall mean, in respect of a Shareholder, loans made to the Company instead of a Capital Contribution from such Shareholder as described in Part 7 of the PPM. Each Loan shall (a) be in a principal amount equal to such portion of a Capital Contribution (computed as if no Loan with respect to such contribution were being made) that the General Partner designates in the related call notice given to such Shareholder pursuant to Part 7 of the PPM, (b) bear interest in an amount determined by the General Partner in its sole discretion, not to exceed an amount equal to the Preference Return on the Invested Capital represented by the principal amount of such Loan, (c) be payable only from distributions made (or deemed to be made) pursuant to the provisions under Article 33 of the Articles of Association, (d) be convertible at the option of the General Partner into a Capital Contribution equal to the principal amount of such Loan with the Preference Return in respect thereof commencing at the same time as such return commenced in respect of such Loan and (e) shall only be transferable as provided in Part 7 of the PPM.

Management Fees

shall mean, with respect to the Bermuda Partnership, the fees paid by the Limited Partners of the Bermuda Partnership to the Bermuda GP as described in the Bermuda Partnership Agreement and shall mean, with respect to the Company, the fees paid by the Company to the General Partner.

Management Fee Contributions

shall mean the contributions made by the Limited Partners to the Company in the following way: Each Limited Partner shall pay management fee contributions (the "Management Fee Contributions") semi-annually in advance to the Company by wire transfer of immediately available funds to an account designated by the General Partner to such Limited Partner. Such semi-annual amount in respect of each Limited Partner shall be equal to (i) the product obtained by multiplying (x) during the Commitment Period, such Limited Partner's Subscription Commitment by 1.25%, or (y) after the Commitment Period (for each semiannual period thereafter), such Limited Partner's total Management Fee Contributions Base Capital, as of the applicable Management Fee Contributions Payment Date, by 1.0%; minus (ii) such Limited Partner's pro rata share of the Credit Amount. No Limited Partner shall be required to pay any Management Fee Contributions to the extent that, after giving effect to the payment thereof, the Remaining Subscription Amount of such Limited Partner is less than zero. Unless provided otherwise, in computing Management Fee Contributions, Management Fees paid or payable by a Limited Partner pursuant to the Bermuda Partnership Agreement shall be taken into account to the extent relevant. Promptly upon receipt of the Management Fee Contributions by the Company, the General Partner shall cause the Company to pay the same to the General Partner. The aggregate amount of such payments shall constitute the Management Fees for the purpose of any side letter which



may exist in relation to the Company. No Limited Partner shall have the right to the return on its Management Fee Contributions.

Management Fee

shall mean, in respect of a Limited Partner, the lesser of (a) the Invested Capital of such Contributions Base Capital Shareholder used to fund Investments and Company Costs in respect thereof (plus distributions, including those made by the Bermuda Partnership) to such Limited Partner that (i) otherwise reduced Invested Capital and (ii) consisted of proceeds of dividends from, or recapitalizations of, Portfolio Companies (or from repurchases by such companies of their securities) that did not, as determined by the General Partner (or the Bermuda GP), result in a material reduction in the Company's (or the Bermuda Partnership's) direct or indirect ownership percentage of the outstanding securities of such companies, and which proceeds did not, as determined by the General Partner (or the Bermuda GP), arise from dispositions of material fixed assets of such companies) or (b) the Fair Value of each Investment held, directly or indirectly, by the Company (or the Bermuda Partnership) (plus all proceeds received by the Company (or the Bermuda Partnership) in respect of dividends from, and recapitalizations of, Portfolio Companies (or from repurchases by such companies of their securities) that did not, as determined by the General Partner (or the Bermuda GP), result in a material reduction in the Company's (or the Bermuda Partnership's) direct or indirect ownership percentage of the outstanding securities of such companies and which proceeds did not, as determined by the General Partner (or the Bermuda GP), arise from dispositions of material fixed assets of such companies multiplied by a fraction, the numerator of which is the aggregate Capital Contributions (and Loans) from such Shareholder used to fund such investment and costs and the denominator of which is the aggregate Capital Contributions (and Loans) from all Shareholders used to fund such investment and costs.

Management Fee Contributions Payment Date

shall mean each date on which Management Fee Contributions are required to be paid by the Limited Partners to the Company pursuant to the provisions under the definition "Management Fee Contributions".

Management Transaction

shall mean the sale of Investments by the Company (or the Bermuda Partnership) to one or more officers, directors or employees of a Portfolio Company (or partnerships, corporations or trusts, substantially all of the equity or beneficial interests in which are owned directly or indirectly by any such officer, director or employee thereof) (a "Management Purchaser") to which such Investment relates; provided that (a) the purchase price for such securities shall not be less than the Company's (or the Bermuda Partnership's, as the case may be) cost therefor plus interest (at a rate equal to EURIBOR plus 1.0%), thereon to the date of purchase, (b) the purchase price shall be paid in cash, (c) the purchaser is not an Affiliate of the General Partner or any current employee, officer or director of the General Partner or of any Investment Vehicle and (d) similar securities are rateably purchased (determined by the relative investment in such Portfolio Company of the Company (or the Bermuda Partnership) to the aggregate investment in such Portfolio Company of all the Co-Investment Funds, GP Co-Investors, Parallel Funds and Other Financial Investors (or in each case the permitted transferees thereof), in respect of such Portfolio Company which acquired investments in respect of such Portfolio Company but excluding each Management Purchaser in respect of such Portfolio Company) directly or indirectly from such other equity investors on substantially the same terms as those under which the Company (or Bermuda Partnership) securities were sold.

Net Asset Value

shall mean the total assets of the Sicar less its liabilities.

Assets of the Sicar shall include (as applicable):

- all equity or bond securities (whether listed or not), including Shares;
- all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- all bills and demand notes payable and accounts receivable (including securities or any other assets sold but not delivered);
- all notes, certificates of deposit, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Sicar;
- all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Sicar to the extent information thereon is reasonably available to the Sicar;
- the formation expenses of the Sicar, including the cost of issuing and distributing Shares of the Sicar, insofar as the same have not been written off;
- all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance Liabilities of the Sicar shall include (as applicable):



- all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt) (if any), bills and accounts payable;
- all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness) (if any);
- all accrued or payable expenses (including but not limited to Sicar Costs, legal fees, advisory fees, if any, Management Fees, Management Fee Contributions, custody fees, transfer agency fees and central administration fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers) and expenses, disbursements, and/or fees for the General Partner, employees and/or officers (if any);
- all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Sicar; an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Sicar, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Sicar:
- all other liabilities of the Sicar of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law.

Operating Costs

shall mean (a) all fees and expenses of legal counsel and other professionals incurred by the Company, the Bermuda Partnership, any Parallel Fund or Investment Vehicle relating to Company (or the Bermuda Partnership) matters (or matters with respect to Parallel Funds or the Investment Vehicles of the Company (or the Bermuda Partnership) or such funds), (b) all costs of litigation pertaining to Company (or the Bermuda Partnership) matters (or matters with respect to Parallel Funds or Investment Vehicles) incurred by such Persons and all indemnity obligations pursuant to the provisions of Part 7 of the PPM (or pursuant to section 7.2 of the Bermuda Partnership Agreement), (c) any and all Taxes and other governmental charges that may be incurred or payable by the Company, the Bermuda Partnership, any Parallel Fund and any Investment Vehicles, whether or not the same are deemed to be a distribution to a Shareholder, (d) all costs to prepare Tax Returns or to provide Tax information to the Shareholder, whether or not any Shareholder is obliged to reimburse to Company for such costs, (e) general administrative costs of the Company, the Bermuda Partnership, any Parallel Fund or Investment Vehicle, (f) any and all insurance premiums or expenses incurred by the Company (or the Bermuda Partnership) in connection with the activities of the Company, the Bermuda Partnership, any Parallel Fund and any Investment Vehicle and unrelated to any employee benefits, (g) any and all expenses incurred by the Company, the Bermuda Partnership, the Parallel Funds and Investment Vehicles to comply with any law or regulation related to the activities of the Company, the Bermuda Partnership, the Parallel Funds and Investment Vehicles, (h) any and all reasonable expenses incurred in the preparation of reports of the Company (or the Bermuda Partnership) and their distributions to the Shareholders or in connection with any meeting of Limited Partners held pursuant to any side letter which may exist in relation to the Company, the Bermuda Partnership Agreement or by law and (i) other costs and expenses approved by the Advisory Committee. Operating Costs shall exclude Management Fees paid by the Company. Except for costs funded with Permitted Fees and except for other costs and expenses constituting Company Costs, all operating expenses and other costs and expenses of the Company, the Bermuda Partnership, the Parallel Funds and the Investment Vehicles shall be paid by the General Partner without reimbursement by the Company or such other entities. In addition, all costs and expenses on account of salaries, wages, bonuses, other employee benefits, travel (to the extent not related to the business of the Company or the Bermuda Partnership) and rent and other expenses of employees and partners of the General Partner (or the Bermuda Partnership) shall be paid by the General Partner without reimbursement by the Company.

Organizational and Offering Expenses shall mean the sum of (a) 1.5% of the aggregate Subscription Commitments of the Limited Partners, (b) all reasonable costs and other obligations incurred by the Company, the Bermuda Partnership, the Parallel Funds, the Investment Vehicles, the General Partner or Affiliates of the General Partner in connection with the organization of the Parallel Funds and the Investment Vehicles or any reorganization of the Company, the Parallel Funds or Investment Vehicles and (c) reasonable travel expenses, printing and document production fees and expenses, due diligence and investor meetings, postage and delivery charges, and fees and expenses of attorneys, accountants, and other advisors or professionals in relation to the matters described in point (b).



Other Financial Investor

shall mean, in respect of any Portfolio Company, such Persons as are reasonably determined by the General Partner (or the Bermuda GP before the date of incorporation of the Company) to constitute financial investors and to have acquired investments in respect of such Portfolio Company in the same transaction and on substantially the same basis as the Company (or the Bermuda Partnership, as the case may be) acquired Investments in respect thereof.

Parallel Funds

- (i) The General Partner or an Affiliate thereof may at any time, to accommodate legal, tax, regulatory or other similar considerations, require one or more Limited Partners to be admitted as limited partners or other similar investors to one or more pooled investment vehicles having substantially the same terms as the Company to co-invest with the Company (or to replace the same) (each, a "Parallel Fund"), and in connection therewith and in consideration for the cancellation of their entire shares in the Company, such Limited Partners will receive an equivalent shares in such Parallel Funds. In furtherance of the foregoing, each such Limited Partner will have a capital commitment and remaining capital commitment in the Parallel Fund equivalent to such Limited Partner's Subscription Commitment and Remaining Subscription Amount in the Company, and such Limited Partners will cease to be limited partners of the Company. Each Parallel Fund will be controlled by the General Partner or an Affiliate thereof. Subject to the legal, tax, regulatory or other similar considerations referred to above, the Parallel Funds will co-invest with the Company in each Portfolio Company in proportion to the respective remaining capital commitments of the Parallel Funds and the Company immediately prior to such investment (subject to adjustment as determined by the General Partner to take into account any Defaulting Shareholder of the Company or any Parallel Fund).
- (ii) Each investment by a Parallel Fund shall, subject to legal, tax, regulatory or other similar considerations, be on substantially the same terms as and on economic terms that are no more favorable to such Parallel Fund than those received by the Company. With respect to each investment in which Parallel Funds participate (or propose to participate) with the Company, any investment expenses or any indemnification obligations related to such investment shall be borne by the Company and any Parallel Funds in proportion to the capital committed by each to such investment; provided that each Parallel Fund shall bear its share of Company Costs in proportion to the respective capital commitments of the Company and the Parallel Funds, subject to such adjustment as the General Partner deems fair and equitable to the Company and the Parallel Funds. Unless the Advisory Committee otherwise consents, the General Partner shall not permit any Parallel Fund to dispose of its investment in a Portfolio Company before the Company disposes of its investment in such Portfolio Company. If any investment by a Parallel Fund in a Portfolio Company and the Company's investment in such Portfolio Company are disposed of at substantially the same time, such Parallel Fund shall dispose of no more than its pro rata share of the Company's and its investments in such Portfolio Company and on terms no more favorable to such Parallel Fund than those received by the Company. The General Partner ordinarily will cause the Parallel Funds to dispose of their investments in a Portfolio Company on a pro rata basis with the Company and at substantially the same time that the Company disposes of its investment in such Portfolio Company, unless the Parallel Fund wishes to hold some or all of any such investment until a later date and the General Partner has determined that it would not be contrary to the best interests of the Company for the Parallel Fund to do so.
- (iii) Notwithstanding any other provision of Part 7 of the PPM to the contrary, in the event that the General Partner or an Affiliate thereof forms one or more Parallel Funds, the General Partner shall have full authority, without the consent of any Person, including any other Shareholder, to interpret in good faith any provision of any side letter which may exist in relation to the Company to give effect to the intent of the provision under this heading "Parallel Funds". The organizational documents of any Parallel Fund formed by the General Partner pursuant to point (i) of this heading "Parallel Funds" and any other documents reflecting the admission of the Limited Partners to such Parallel Fund and the withdrawal of such Limited Partners from the Company will be executed on behalf of the Limited Partners by the General Partner pursuant to any side letter which may exist in relation to the Company. At the time that a Parallel Fund first admits limited partners (or other investors), or an additional limited partner (or other investor) is admitted to a Parallel Fund (or a previously admitted Shareholder (or other investor) increases its commitment to a Parallel Fund) or, at the General Partner's discretion, (x) any securities then held by the Company (or securities of Investment Vehicles then so held) and/or the Parallel Funds shall be purchased and sold at cost (plus carrying charge thereon) between the Company



and the Parallel Funds so that their resulting ownership of such securities is proportionate to the relative capital commitments of the Company and the Parallel Funds and (y) any Company Costs shall be allocated among the Company and the Parallel Funds in proportion to the relative capital commitments of the Company and the Parallel Funds, and the General Partner shall make all appropriate adjustments as may be necessary or appropriate to give effect to the intent of the provisions under this heading "Parallel Funds".

Permitted Fees

shall mean any transaction fee or similar fee arising from the acquisition of an Investment by the Company or the Bermuda Partnership (or an Investment Vehicle or special purpose vehicle described in the last sentence of the definition of Investment Vehicle), or the acquisition of an operating business by a Portfolio Company, so long as such fees that were paid to Receiving Persons in connection with any such acquisition are no more than 2.0% of the Enterprise Value in respect of any such acquisition.

Permitted Investment

shall mean negotiable instruments or securities (whether certificated or uncertificated) which evidence (a) obligations issued or guaranteed by the government of the United States of America, Switzerland or any member state of the European Union, or any supranational organization of which the United States of America, Switzerland or any member state of the European Union is a member and is fully liable for the obligations of such organization; (b) obligations rated "AA" or better by Standard and Poor's corporation or rated "Aa" or better by Moody's Investors Service or rated "Shortterm A-1" or better by IBCA Limited or which are determined by the General Partner to be of similar creditworthiness of banks incorporated in any member sate of the European Union having total assets, to the knowledge of the General Partner, at the time of acquisition of the investment, of at least €1,000,000,000; (c) commercial paper rated "A-1" or better by Standard & Poor's Corporation or rated Prime-1 or better by Moody's Investor Services or rated "Short Term A-1" or better by IBCA Limited or which are determined by the General Partner to be of similar creditworthiness issued by corporations incorporated in the United States of America, Switzerland or any member state of the European Union; and (d) investments in money market funds whose powers of investment are restricted to obligations falling within (a) to (c) above.

Person

shall mean any individual, partnership, limited partnership, corporation, trust, limited liability company, governmental authority or other entity.

Portfolio Company

shall mean, at any time, any Person (including each subsidiary of such Person) in respect of which, at such time, the Company has an Investment. For purposes of this definition, the term "subsidiary" shall mean, as to any Person, any other Person with respect to which such first Person beneficially owns, directly or indirectly, more than 50% of the outstanding Common Equity Securities, determined on a fully-diluted basis.

Preference Return

shall mean an amount equal to the notional interest on the daily balance of such Shareholder's Invested Capital with such notional interest calculated at the rate of 8% per annum, compounded annually as to each Capital Contribution (or Loan) of such Invested Capital.

Receiving Person

shall mean, collectively, (a) the General Partner, or any of its officers or directors, (b) any Investment Vehicle or any of its officers or directors, (c) Affiliates (other than the Company, the Bermuda Partnership or a Portfolio Company or a special purpose vehicle referred to in the definition of Investment Vehicle) of any Person specified in the immediately preceding points (a) or (b) and (d) any officer or director of any Affiliate described in the immediately preceding point (c)

**Amounts** 

shall mean, as to any Limited Partner on any date, (a) the total Subscription Commitment of such Limited Partner, minus (b) actual payments made to the General Partner (or the Bermuda GP) in respect of Management Fees, and/or Management Fee Contributions made by such Limited Partner to the Company, prior to such date, minus (c) all Capital Contributions and Loans prior to such date by such Limited Partner (other than pursuant to Part 7 of the PPM or the last sentence of section 4.1(b) of the Bermuda Partnership Agreement) to the extent the same does not exceed Distributions not otherwise previously taken into account in the computations made pursuant to point (f) of this definition Remaining Subscription Amount, minus (d) such Limited Partner's allocable share of the maximum amount of the Company's then outstanding obligations under the guaranties and other similar obligations described in Part 7 of the PPM (or the penultimate sentence of section 5.9(a) of the Bermuda Partnership Agreement), plus (e) such Limited Partner's Returned Amounts computed immediately prior to such date, plus (f) the lesser of (i) all Distributions (other than Distributions previously taken into account for purpose

Remaining Subscription



of point (c) of this definition) made to such Limited Partner prior to such date and (ii) the sum of (x) aggregate amount of Management Fees (including Management Fees paid pursuant to the Bermuda Partnership Agreement) and the Management Fee Contributions paid by such Limited Partner (computed as if such fees and contributions were not reduced prior to such date by the Credit Amount) and (y) all Company Costs funded with Capital Contributions (or Loans) from such Limited Partner prior to such date. Whenever Part 7 of the PPM requires the computation of the Limited Partners' Remaining Subscription Amounts in order to allocate their obligations to make Capital Contributions and/or Loans such computation shall be made immediately prior to the date on which such Capital Contributions and/or Loans are finally determined and called by the General Partner.

**Returned Amounts** 

shall mean, as to any Limited Partner as of any date, without duplication, the sum of all distributions to such Limited Partner pursuant to point (e) article 33 or pursuant to section 8.1 (f) of the Bermuda Partnership Agreement.

**Shareholders** Seller Costs

shall mean the General Partner and the Limited Partners

shall mean all amounts paid or payable by the Company, the Bermuda Partnership or any Investment Vehicle or Parallel Fund to or on behalf of any proposed or actual seller or any Affiliate, stockholder, partner or member of such a seller (each a "seller party") in connection with a Dead Deal or Investment, including earnest money and similar deposits, termination and breakup fee obligations, expense reimbursement obligations and the cost of, and all amounts drawn or paid under, any letters of credit, bonds, or other security posted by or on behalf of the Company (or the Bermuda Partnership) to assure performance of any obligation to or on behalf of any seller party in connection with a Dead

Deal or Investment.

Subscription Agreements shall mean the several Subscription Agreements respectively executed from time to time before the incorporation of the Company by the Limited Partners (and accepted by the Bermuda GP) pursuant to which they subscribed to acquire limited partnership interests in the Bermuda Partnership.

Subscription Commitment shall mean, as to any Limited Partner, the Subscription Commitment stated in such Limited

Partner's Subscription Agreement. A Limited Partner's Subscription Commitment shall not be reduced by its Capital Contributions or Loans or increased by its Returned Amounts. shall mean all income, capital gain, gross receipts, license, payroll, employment, excise, severance, stamp, occupation, premium, property, environmental, windfall profit, customs, vehicle, airplane, boat, vessel or other title or registration, subscription duty, capital stock, franchise, employees' income withholding, foreign or domestic withholding, social security, unemployment, disability, real property, personal property, sales, use, transfer, value added, alternative, add-on minimum and other tax, fee, assessment, levy, tariff, charge or duty of any kind whatsoever and any interest, penalty, addition or additional amount thereon imposed, assessed or collected by or under the authority of any governmental entity or

payable under any tax-sharing agreement or any other contract.

Tax Payments

**Taxes** 

shall mean, in respect of any Limited Partner, the amount of Taxes paid by the Company, the Bermuda Partnership or an Investment Vehicle multiplied by a fraction, the numerator of which is such Limited Partner's Invested Capital and the denominator of which is the Invested Capital of all Shareholders.

Tax Return

shall mean any return (including any information return), report, statement, schedule, notice, form, declaration, claim for refund or other document or information filed with or submitted to, or required to be filed with or submitted to, any governmental entity in connection with the determination, assessment, collection or payment of any Tax or in connection with the administration, implementation or enforcement of or compliance with any legal requirement relating to Taxes.

Temporary Investments

shall mean investments that are (a) sold by the Company or the Bermuda Partnership in a Management Transaction and management notes received by the Company or the Bermuda Partnership in such transaction or (b) at the time acquired by the Company or the Bermuda Partnership, intended by the General Partner (or the Bermuda GP) to provide non-permanent financing or to be held on a temporary basis, whether or not the source of repurchase, repayment, sale, refinancing, retirement, or other disposition of such securities or instruments is then known or committed; provided, however, that any such Investment described in point (b) shall cease to be Temporary Investments upon the earlier of (i) the General Partner's (or the Bermuda GP's) determination that such Investment will not be repurchased, repaid, sold, refinanced, retired, or otherwise disposed or (ii) unless approved by the Advisory Committee and the General Partner (or the Bermuda GP), the expiration of one calendar year after the acquisition of such Investment by the Company.



Transaction Costs

Temporary Investments described in point (a) of this definition shall be deemed to be acquired by the Company (or the Bermuda Partnership) on the date on which the Investments, the acquisition of which give rise to such Temporary Investment, was acquired by the Company or the Bermuda Partnership, as the case may be.

shall mean all costs and other obligations incurred by or on behalf of the Company (or the Bermuda Partnership) in connection with (including without limitation, locating, evaluating or negotiating the same) any Management Transaction, Dead Deal or Investment (including without limitation, locating, evaluating or negotiating the same), including travel, entertainment and communication expenses, fees and expenses of finders, brokers, investment bankers, financial advisors, and similar Persons, reasonable fees and expenses of legal counsel and other professionals (such as accountants, actuarial consultants, insurance consultants, solvency experts, and others) retained by or on behalf of the Company (or the Bermuda Partnership, as the case may be). Transaction Costs shall include Management Fees paid by the Company.

## Subscription and Payment

The shares as subscribed as follows:

- 1 Europe Capital Partners V Lux GP S.à r.l., prenamed subscribes to:
- 1.1 One (1) Class A Share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), without payment of share premium. The Subscriber 1 declared to make payment in full of the nominal value of such Class A Share, i.e. an amount of one (1) euro (EUR 1,-), by a contribution in cash.

The evidence that the cash amount of an amount of one (1) euro (EUR 1,-), corresponding to the amount of the contribution in cash is at the disposal of the Company has been provided to the undersigned notary; and

1.2 One (1) Class C Share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), without payment of share premium. The Subscriber 1 declared to make payment in full of the nominal value of the Class C Share, i.e. an amount of one euro (EUR 1.-), by a contribution in cash.

The evidence that the cash amount of one euro (EUR 1.-) corresponding to the amount of the contribution in cash, is at the disposal of the Company, has been provided to the undersigned notary.

2 Park Street Capital Partners V S.à r.l., prenamed subscribes to

Thirty thousand nine hundred ninety-eight (30,998) Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, without payment of share premium. The Subscriber 1 declared to make payment in full of the nominal value of the Class B Shares, i.e. an amount of thirty thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 30,998.-), by a contribution in cash.

The evidence that the cash amount of thirty thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 30,998.-) corresponding to the amount of the contribution in cash, is at the disposal of the Company, has been provided to the undersigned notary.

#### Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

#### **Transitory Provisions**

- 1.- The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.
  - 2.- The first annual general meeting shall be held in the year 2014.

#### Extraordinary General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

## First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 42, rue de la vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



#### Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of independent auditors and further resolved to elect the following as independent auditor (réviseur d'entreprise agréé") for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

Ernst and Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A comparu:

1 Europe Capital Partners V Lux GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, dont le siège social est situé au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés],

représentée par son gérant Monsieur Vincent Goy, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

2 Park Street Capital Partners V S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg,

représentée par Monsieur Vincent Goy, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 28 novembre 2013. La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Europe Capital Partners V Lux GP S.à r.l. et Park Street Capital Partners V S.à r.l. sont ensemble désignées les «Actionnaires».

Les statuts d'une société en commandite par actions ont été rédigés comme suit:

## Chapitre I er . - Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 <sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par les présentes entre les associés une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»). La Société est notamment soumise à, et les Statuts seront, dans la mesure pertinente, complétés par la loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque (SICAR), telle que modifiée de temps à autre (la «Loi Sicar») et le mémorandum de placement privé (le «MPP») de la Société.

La Société adopte la dénomination sociale «EUROPE Capital PartNERS V, S.C.A., SICAR»

## Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision de l'Associé Commandité.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision de l'Associé Commandité.

Dans l'hypothèse où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organismes ou des personnes chargées de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la réalisation d'investissements en capital à risque ou liés au capital à risque afin de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion de ces investissements en capital à risque ou lié au capital à risque, en contrepartie du risque que ces actionnaires supportent.



Les investissements de la Société consisteront en des investissements en capital à risque ou liés au capital à risque conformément à l'article 1 de la Loi Sicar et la circulaire 06/241 de la Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF»).

Un investissement en capital à risque ou tout investissement lié au capital à risque consiste en une prise de participation directe ou indirecte dans des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse.

La Société est soumise à la Loi Sicar.

L'objet de la Société inclut en conséquence l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de ces investissements en capital à risque ou des investissements liés au capital à risque, directs ou indirects, en application de sa politique d'investissement.

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, la Société, sous réserve des dispositions de l'article 1 de la Loi Sicar et la Circulaire 06/241 de la CSSF, investit dans des sociétés dont les activités sont principalement situées en Italie. Les investissements de la Société seront effectués soit directement dans des sociétés de portefeuille ou à travers des sociétés holdings ou autres véhicules de placement (y compris, à titre exceptionnel, en vue de réaliser des opportunités d'investissement dans des sociétés cibles spécifiques qui ne pourraient pas être autrement mises en œuvre, les fonds dont la politique d'investissement de la Société) situés dans des pays européens ou d'autres pays. Afin de lever toute ambiguïté, la politique des investissements de ces sociétés holdings et autres véhicules de placement consiste en des investissements en capital à risque conformément à l'article 1 de la loi Sicar.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des sûretés, des obligations, bons de caisse et autres titres de dette et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de dettes ou de valeurs mobilières émises par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits, de quelque nature qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte ou autre forme d'assistance quelle qu'elle soit, aux entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés de ces entités, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit et (iv) faire des prêts sous quelque forme que ce soit.

Afin de lever les fonds nécessaires à la poursuite de sa politique d'Investissement, la Société émettra des actions à des investisseurs institutionnels, des investisseurs professionnels ou des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi Sicar (les «Investisseurs Avertis»).

La Société peut également établir, acquérir, céder ou agir au nom et pour le compte d'entités de nature similaire ou comparable ou qui contribuent directement ou indirectement à réaliser l'objet de la Société. En conséquence, l'objet de la Société inclut (i) l'acquisition et la détention de participations de toute sorte ou sous toute forme dans des entités luxembourgeoises et/ou étrangères; (ii) l'administration, le développement et/ou la gestion, active et/ou passive, de ces détentions et/ou entités, ainsi que (iii) le financement direct et/ou indirect de ces entités dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés de cette entité.

Dans toute la mesure autorisée par la Loi Sicar, la Société peut s'engager dans des transactions de toutes sortes, en rapport direct ou indirect avec l'objet de la Société, ou qui peuvent contribuer à la poursuite de l'objet de la Société directement ou indirectement. La Société peut également établir des succursales et/ou des filiales et céder tout ou partie de son actif à ces entités.

La Société peut s'engager dans des transactions de couverture (hedging) afin de protéger ses actifs contre les fluctuations du taux de change des devises ou des taux d'intérêt.

La Société désinvestira de tout investissement qui ne serait plus autorisé sous la Loi Sicar.

**Art. 4. Durée.** La Société est dissoute le 19 mars 2017; toutefois, l'Associé Commandité peut, sur avis donné à tous les actionnaires, prolonger la durée de la Société pour un maximum de deux périodes d'un an pourvu que l'Associé Commandité l'estime être dans le meilleur intérêt de la Société ou (b) la date de la clôture de la liquidation de la Société (la «Dissolution de la Société»).

En outre, la Société peut être dissoute conformément à l'Article 31.1 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Actions

## Art. 5. Capital Emis, Capital Autorisé.

5.1 Le capital émis est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par une (1) action de catégorie A (l'«Action de Catégorie A»), qui doit être détenue par l'Associé Commandité en représentation de son engagement illimité dans la Société, trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui doivent être détenues par les associés- commanditaires (les «Associés-Commanditaires») en représentation de leur engagement limité dans la Société, et une (1) action de catégorie C Action de Catégorie C»), en représentation de l'Intérêt Reporté. Chaque action émise a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

L'Action de Catégorie A et l'Action de Catégorie C sont entièrement libérées.



Les Actions de Catégorie B devront être libérées par les Associés-Commanditaires dans les proportions et à la date fixés par l'Associé Commandité à son entière discrétion. Chaque appel de capital devra être dans les mêmes proportions que pour les Actions de Catégorie B.

Les actions ne peuvent être détenues ou acquises, par tous les moyens, que par des personnes ou entités qualifiées d'Investisseurs Avertis.

Les actions pourront être émises sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants sur les actions à émettre.

L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles. L'Associé Commandité ne peut émettre aucune action lorsqu'il apparaît qu'une telle émission résulterait ou pourrait résulter en ce qu'une personne n'ayant pas le droit de détenir des actions de la Société ait la propriété ou la jouissance de ces actions.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie, telles que définies dans les Statuts, sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société rachète à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

5.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à soixante millions quatre cent soixante mille quatre cent euros (EUR 60.460.400,-), représenté par une (1) action de catégorie A, soixante millions quatre cent soixante mille trois cent quatrevingt dix-huit (60.460.398) actions de catégorie B et une (1) action de catégorie C. Chaque action autorisée a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

L'Associé Commandité est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'Associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le l'Associé Commandité.

5.3 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. L'Associé Commandité fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser l'Associé Commandité à le faire.

#### Art. 6. Actions.

- 6.1. Les actions de toute catégorie d'actions seront sous la forme d'actions nominatives.
- 6.2. L'Action de Catégorie A ne peut être transférée ou grevée (y compris tout transfert par suite d'une saisie-arrêt sur gage sur toute ou partie de cet Action de Catégorie A) que sur décision prise par 2/3 des voix des Associés-Commanditaires (conformément à tout contrat complémentaire qui puisse exister en relation directe ou indirecte avec la Société) et (i) approuvant le transfert en conformité avec les règles de quorum fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des statuts et (ii) déterminant, le cas échéant, quelle Personne devra agir à



titre d'Associé Commandité de la Société après le transfert. Le transfert de l'Action de Catégorie A non approuvé par les Associés-Commanditaires est inopposable à la Société.

L'Associé Commandité peut, à sa discrétion, céder tout ou partie de son intérêt économique à toute personne selon lesdites modalités aucun cessionnaire n'a le droit, en vertu d'une telle cession, de devenir associé commandité de la Société ou d'acquérir de quelque manière que ce soit des droits en vertu du MPP sauf le droit de participer aux bénéfices, et d'y allouer des bénéfices et des pertes, en ce qui concerne l'intérêt qui lui est transféré.

- 6.3. Sous réserve de l'Article 6.5, tout transfert (en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit) ou grèvement d'Actions de Catégorie B et d'Action de Catégorie C (les «Titres») et par ailleurs en conformité avec tout contrat complémentaire qui puisse exister en relation directe ou indirecte avec la Société, à n'importe quel cessionnaire ou grèvement de ces Titres en faveur de qui que ce soit mais qui doit être un Investisseur Averti (que ce soit un autre actionnaire ou à un tiers) est soumise à l'approbation écrite préalable de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité donne son approbation à sa seule discrétion et peut également refuser de la donner sans raison ou cause.
- 6.4 L'Action de Catégorie C ne peuvent être cédées ni grevées (y compris tout transfert par suite d'une saisie-arrêt sur gage sur tout ou partie de l'Action de Catégorie C) qu'aux Investisseurs Avertis conformément à tout contrat complémentaire qui puisse exister en relation directe ou indirecte avec la Société.
  - 6.5. En cas de décès, incapacité, insolvabilité, faillite, dissolution ou liquidation d'un Associé Commanditaire:
- (i) la Société ne sera pas dissoute, et les actionnaires restants continuent la Société et ses opérations, ses activités et ses affaires jusqu'à la dissolution de celle-ci conformément à l'Article 31 des Statuts;
- (ii) tel Associé Commanditaire cessera alors d'être un actionnaire et, sauf autrement prévu dans tout contrat complémentaire qui puisse exister en relation directe ou indirecte avec la Société, aucun dirigeant, associé, bénéficiaire, créancier, syndic, séquestre, fiduciaire ou autre personne morale représentant, et aucun successeur de tel Associé Commanditaire (que ce soit par effet de la loi ou autrement) ne devient ni est réputé devenir un Associé Commanditaire;
- (iii) les actions de cet Associé Commanditaire ne peuvent pas faire l'objet de retrait ou de rachat, en totalité ou en partie, avant la dissolution, la liquidation et Dissolution de la Société;
- (iv) le successeur ou autre successeur dans l'intérêt d'un tel Associé Commanditaire doit être considéré comme un cessionnaire des Actions de cet Associé Commanditaire, et est soumis à toutes les obligations à l'égard de ces Actions, à la date de la mort, de l'incompétence, insolvabilité, faillite, dissolution, la liquidation ou la dissolution, sauf dans la mesure où l'Associé Commandité le libère de telles obligations; et
- (v) tout représentant légal ou ayant droit qui a la propriété légitime des Actions attribuées à l'Associé Commanditaire concerné a le droit de recevoir des avis, des rapports et, le cas échéant, des bénéfices, dans les mêmes proportions qui auraient été disponibles audit Associé Commanditaire.
- 6.6. Nonobstant les dispositions qui précèdent, aucun transfert d'actions ne sera inscrit dans le registre des associés et deviendra contraignant vis-à-vis de la Société en vertu de l'article 6.8 à moins que le cessionnaire ait officiellement adhéré à des accords ou d'autres arrangements qui peuvent de temps à autre exister en relation avec la Société.
- 6.7. Un registre d'actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.
- 6.8. Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.
- 6.9. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.
- Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Émis. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.
- **Art. 8. Evaluation des Actions.** L'évaluation des Investissements et des autres actifs ou passifs sera effectué sur une base semi-annuelle à leur juste valeur telle que déterminée par et sous la responsabilité de l'Associé Commandité. Les directives suivantes s'appliqueront à de telles évaluations:

La comptabilité et le calcul de la Valeur de l'Actif Net de la Société sont effectués par l'Administrateur au nom de l'Associé Commandité. Les évaluations sont enregistrés par l'Administrateur.

Les évaluations sont effectuées conformément aux principes comptables généralement reconnus au Luxembourg (les «Lux GAAP») et les directives énoncées par le MPP et les recommandations généralement acceptées sur le marché pour



ce type d'actif. Etant donné les spécificités des actifs, l'Associé Commandité anticipe en utilisant comme méthode standard pour calculer la valeur des placements et des autres actifs et passifs, une variété de méthodes et hypothèses qui sont assujetties à divers facteurs de risque, y compris le marché, le crédit et le risque de taux d'intérêt. Différentes techniques d'évaluation et données sont considérées par l'Associé Commandité pour évaluer les investissements de portefeuille privés, y compris la nature de l'industrie, le stade de développement, les conditions du marché, la comparabilité, la rentabilité et le rendement historique ou d'autres évaluations disponibles de sociétés comparables, le cas échéant, sont considérés comme pertinents, à la discrétion de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité approuve alors et valide, à travers son Gérant ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, la Valeur de l'Actif Net de la Société avant de la présenter aux actionnaires.

#### Chapitre III. Gestion

**Art. 9. Gestion.** La Société est gérée par Europe Capital Partners V Lux GP, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Luxembourg (l'«Associé Commandité») en sa qualité de seul associé commandité et détenteur de toute Action de Catégorie A de la Société.

L'Associé Commandité ne peut être destitué ni démissionner, sauf dans le cadre de la cession de son action de catégorie A ou de son insolvabilité, de faillite ou de dissolution, ou le début de la liquidation des poursuites contre lui. L'Associé Commandité ne peut pas se retirer volontairement de la Société ou démissionner de sa qualité d'Associé Commandité, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des Statuts.

Suite à cette révocation ou à cette démission, l'Associé Commandité doit être immédiatement remplacé par un nouvel associé commandité lequel doit être un associé commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statut et en vertu de tout contrat complémentaire existant en relation directe ou indirecte avec la Société. L'Associé Commandité à révoquer n'a, en sa capacité d'associé commandité de la Société, aucun droit de veto sur les résolutions relatives à sa révocation.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la loi à l'assemblée générale des actionnaires ou au réviseur(s) d'entreprise(s) relèvent de la compétence de l'Associé Commandité, sauf stipulations contraires de tout accord ou arrangement qui peut de temps à autre exister en relation avec la Société.

L'Associé Commandité aura un droit de veto en ce qui concerne toutes les résolutions d'actionnaires autres que celles qui ont trait à son retrait et/ou remplacement dans la mesure où un tel retrait et / ou remplacement est prévu dans ces Statuts, sauf stipulations contraires de tout accord ou arrangement qui peut de temps à autre exister en relation avec la Société.

- Art. 11. Frais de Gestion et Dépenses. L'Associé Commandité aura le droit de recevoir une rémunération pour sa gestion de la Société (la «Rémunération des Dirigeants») à compter de la constitution de la Société, par la Société. Le montant de la Rémunération des Dirigeants sera payé dès réception par la Société de l'Apport de Rémunération des Dirigeants. Le montant total de l'Apport de Rémunération des Dirigeants tel que calculé conformément aux règles énoncées de temps à autre dans la partie 7 du MPP devront constituer la Rémunération des Dirigeants.
- Art. 12. Responsabilité de l'Associé Commandité et des Associés-Commanditaires. L'Associé Commandité n'est pas personnellement responsable des dettes ou obligations de la Société, sauf si (et seulement dans la mesure) expressément requis par la loi applicable ou les Statuts; à condition, toutefois, que toutes les dettes et obligations de la Société pour lesquelles l'Associé Commandité est responsable doivent d'abord être payées ou apurées avec les actifs de la Société (y compris les produits d'assurance) avant que l'Associé Commandité soit tenu de payer ou d'apurer telle dette ou obligation avec ses biens personnels.

Les actionnaires autres que l'Associé Commandité doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

- **Art. 13. Délégation de Pouvoir.** L'Associé Commandité peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix, ou déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.
- **Art. 14. Représentation de la Société.** La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de l'Associé Commandité (agissant, dans le cas où l'Associé Commandité est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par l'Associé Commandité).



La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Commandité, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Dissolution - Incapacité du Gérant ou des Gérants. En cas de dissolution ou d'incapacité légale de l'Associé Commandité ou si pour toute autre raison l'Associé Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans cette situation et sous réserve des agréments réglementaires nécessaires, sauf si autrement prévu par un contrat complémentaire existant en relation directe ou indirecte avec la Société, les actionnaires de la Société devront désigner un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, pour une période allant jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires se réunisse afin de nommer un nouvel Associé Commandité.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateur(s) devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts.

Les administrateur(s) devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateur(s) sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Autres Conflits d'Intérêts. Sur toute question impliquant (i) un conflit d'intérêt réel ou potentiel, qui dans les deux cas, n'est pas prévu par les dispositions de la Partie 7 du MPP, l'Associé Commandité peut consulter le Comité Consultatif (Advisory Committee). Si l'Associé Commandité consulte le Comité Consultatif concernant une question qui donne lieu à un conflit d'intérêts réel ou potentiel, et si le Comité Consultatif renonce à un tel conflit d'intérêts, ou l'Associé Commandité agit conformément à des normes ou des procédures approuvées par le Comité Consultatif en matière de conflit d'intérêt, alors aucun des Co-Investisseurs de l'Associé Commandité, les administrateurs ou dirigeants de tout Véhicule d'Investissement, l'Associé Commandité, ses administrateurs, dirigeants, membres ou actionnaires ou leurs Filiales respectives ne seront tenus responsables envers la Société ou les actionnaires de ces actes pris de bonne foi par eux à l'égard de ces matières, y compris les actes dans la poursuite de leurs propres intérêts, et des tels actes ne constituent pas une violation des Statuts ou de la Partie 7 du MPP ou de tout contrat complémentaire qui puisse exister en relation directe ou indirecte avec la Société, ou de toute obligation légale de cette Personne.

**Art. 17. Réviseur d'Entreprises.** Les affaires de la Société et sa situation financière, y compris particulièrement ses comptes et documents comptables, seront revus par un réviseur d'entreprises agréé, actionnaire ou non et qui doit exécuter les obligations prévues par la Loi Sicar.

Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui n'excédera pas six ans, et restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu. Le réviseur d'entreprises est rééligible et pourra être révoqué à tout moment, avec ou sans motifs, par une résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Dépositaire. La garde des investissements de la Société sera confiée à un dépositaire conformément à la Loi Sicar. Le dépositaire doit être un établissement de crédit au sens de la loi du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier, ayant son siège social au Luxembourg ou établi au Luxembourg si son siège social est situé dans un autre État membre de l'Union Européenne.

## Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés à l'Associé Commandité en vertu de la loi ou des Statuts ou de tout contrat complémentaire qui puisse exister en relation directe ou indirecte avec la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle n'exécutera ni ne ratifiera d'acte engageant la Société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les Statuts sans le consentement de l'Associé Commandité sauf si les Statuts en disposent autrement.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation le 15 juin à 11.30 a.m.

Si ce jour est un jour férié, samedi ou dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant au Luxembourg.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. L'Associé Commandité peut convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins in dixième (1/10) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par l'Associé Commandité, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera



la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 23. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. L'Associé Commandité peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Toute société ou autre entité légale étant actionnaire peut faire signer un formulaire de procuration par un fondé de pouvoir ou peut autoriser, par tout moyen autorisant la transmission d'un texte écrit, une personne de son choix pour la représenter à toute assemblée générale, sous réserve de pouvoir donner une preuve de ce pouvoir à la demande de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut déterminer la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par l'Associé Commandité au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. L'Associé Commandité pourra déterminer toute autre condition à remplir en vue de participer à une assemblée des actionnaires.

Chaque action est indivisible vis-à-vis de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu- propriétaires d'actions, les créanciers et débiteurs d'actions gagées doivent nommer une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

**Art. 24. Procédure.** Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par l'Associé Commandité ou, une personne désignée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire, actionnaire ou non.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur actionnaire ou non.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 25. Prorogation.** L'Associé Commandité peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à un vote, sous réserve des limitations imposées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple de 51% des votes exprimés par les associés-commanditaires indépendamment du nombre d'actions représentées. Sauf si les Statuts ou tout contrat complémentaire existant en relation directe ou indirecte avec la Société en dispose autrement, aucune résolution ne peut être adoptée par les actionnaires sans le consentement de l'Associé Commandité.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale. Sauf disposition contraire des Statuts ou de tout contrat complémentaire qui puisse exister en relation directe ou indirecte avec la Société, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord de l'Associé Commandité.



Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par l'Associé Commandité.

#### Chapitre V. Exercice social, approbation des comptes annuels, distribution des bénéfices

- **Art. 28. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.
- Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. L'Associé Commandité prépare les comptes annuels pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour revue et, le cas échéant, approbation de ces comptes annuels.
- Art. 30. Distribution des Bénéfices. L'Associé Commandité peut à tout moment verser un acompte sur les distributions au profit des actionnaires de quelque catégorie que ce soit. L'Associé Commandité fixe le montant, la nature et la date de paiement de chacune de ces distributions, à la seule condition de se conformer aux règles de distribution figurant dans l'article 33 des Statuts et la Partie 7 du MPP.

#### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

## Art. 31. Dissolution, Liquidation.

- **Art. 31.1 Dissolution.** Sauf disposition contraire des Lois, la Société sera dissoute dès la survenance du premier des événements suivants, mais l'existence légale de la Société prendra fin comme prévu à l'Article 31.3 (b):
- (a) la décision de l'Associé Commandité de dissoudre la Société à tout moment avec le consentement des 2/3 des voix des actionnaires; ou
  - (b) la Dissolution de la Société; ou
- (c) la survenance d'un Evénement de Retrait par rapport à l'Associé Commandité, à condition que la Société puisse être continuée et que cette dissolution ne se produise pas si, au plus tard cent trente-cinq (135) jours après que l'Associé Commandité ou la Société ait donné avis aux Actionnaires Commanditaires de cet Evénement de Retrait, les deux tiers (2/3) des voix des Actionnaires:
  - (i) choisit de continuer la Société; et
- (ii) ces Associés-Commanditaires désignent un substitut de l'associé commandité, ce substitut de l'associé commandité devient l'associé commandité en conformité avec les Lois, ayant de telles actions de la Société comme déterminée par ces Associés-Commanditaires et les actions de l'ancien Associé Commandité (y compris son Intérêt Reporté en ce qui concerne les Investissements effectués par le Société avant cette dissolution) deviendront des Actions de Catégorie B, à condition en outre que cet ancien Associé Commandité n'a aucune obligation de faire des Apports en Capital à la Société; ou
  - (d) la faillite de la Société.
  - 31.2 Comptabilité en cas de dissolution; Liquidateur

Suite à la Dissolution de la Société telle que définie dans la Partie 7 du MPP et les Lois, les livres de la Société seront fermés, et une comptabilité adéquate des actifs, des passifs et des opérations de la Société, est effectuée par le liquidateur, à la date la plus récente possible.

Si la Société est dissoute, l'Associé Commandité ou une de ses filiales doit servir de liquidateur de la Société et d'être nommé à ce titre par une assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération, sauf si (a) un Evénement de Retrait a eu lieu ou (b) l'Associé Commandité ou une de ses Filiales autrement omet ou refuse de servir. Si ni l'Associé Commandité ni une de ses Filiales sert en qualité de liquidateur, une ou plusieurs autres personnes peuvent être élues pour servir de(s) liquidateur(s), le cas échéant, par vote ou le consentement de 51% des voix des Actionnaires, toute personne ainsi élue doit être considérée comme un «syndic de liquidation» et les Associés-Commanditaires ne seront pas tenus de payer d'Apports de Rémunération des Dirigeants à la Société à compter, de la date la plus proche de la nomination de(s) liquidateur(s) ou de la Dissolution de la Société.

Les dépenses engagées par le liquidateur dans le cadre de la liquidation de la Société, toutes responsabilités et pertes de la Société engagées conformément à la Partie 7 du MPP et l'indemnisation raisonnable pour les services du liquidateur (si ce n'est pas l'Associé Commandité) seront supportés par la Société à titre de Coûts d'Exploitation.

- 31.3 La fin de l'existence juridique de la Société; Clôture de la Dissolution
- (a) Dans la mesure permise par la loi, et aussi rapidement que possible, mais en aucun cas plus tard d'un an (sauf dans la mesure nécessaire à la réalisation d'un montant important de biens de nature non liquides) après la Dissolution de la Société, le liquidateur doit amener la Société à payer le passif actuel de la Société et (i) établir un fonds de réserve (qui peut être sous la forme d'espèces ou d'autres biens, tel que déterminé par le liquidateur) pour toute autre dette, y compris les coûts et passifs éventuels, de la Société d'un montant déterminé par le liquidateur pour convenir à de telles fins ou



- (ii) prendre d'autres dispositions appropriées pour combler lesdits passifs. Dans la mesure où les liquidités nécessaires aux fins spécifiées ci-dessus ne sont pas disponibles, le liquidateur peut vendre, le cas échéant, des biens de la Société. Par la suite, toutes les liquidités ou les autres biens de la Société, restant le cas échéant, seront distribué aux actionnaires conformément aux dispositions de la Partie 7 du MPP.
- (b) Au moment de la distribution finale faite conformément aux dispositions de l'Article 33 des statuts, l'existence juridique de la Société prendra fin à la suite des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires, mais si à tout moment ultérieur, des fonds réservés ou des biens sont libérés par décision de l'Associé Commandité ou du liquidateur, selon le cas, dans la mesure où une telle réserve n'est plus jugé nécessaire, alors ces fonds ou biens seront distribués conformément aux dispositions de la Partie 7 du MPP.

#### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 32. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à la Loi Sicar.

#### **Chapitre VIII. - Distributions**

#### Art. 33. Distributions.

- a) Revenus de l'Investissement. Sous réserve du point (c) du présent Article 33, toutes les Distributions de Produits de Placement doivent être effectuées comme suit:
- (i) d'abord, aux actionnaires (en proportion de leur Capital Investi immédiatement avant la distribution) jusqu'à ce qu'ils aient, en vertu de ce point (i) (ou au point (i) similaire de l'Accord de Partenariat des Bermudes, selon le cas) reçu des liquidités ou des biens ayant une Juste Valeur totale (déterminée au moment de la réception des espèces ou des biens par la Société ou le Partenariat des Bermudes, selon le cas) égal à leur Capital Investi immédiatement avant ladite distribution;
- (ii) deuxièmement, aux actionnaires (en proportion de leur Capital Investi immédiatement avant la distribution) jusqu'à ce qu'ils aient, en vertu de ce point (i) (ou au point (i) similaire de l'Accord de Partenariat des Bermudes, selon le cas) reçu des liquidités ou des biens ayant une Juste Valeur totale (déterminée au moment de la réception des espèces ou des biens par la Société ou le Partenariat des Bermudes, selon le cas) égal à leur Retours Privilégiées impayés et majorés des intérêts sur leur capital investi immédiatement avant ladite distribution;
- (iii) troisièmement, (x) un moins le Pourcentage du Capital Investi de l'Associé Commandité, à l'Associé Commandité à l'égard de son Intérêt Reporté jusqu'à ce que l'Associé Commandité (ou l'Associé Commandité de Bermudes) a, en vertu de ce point (iii)(x) (ou le point similaire à (iii)(x) dans l'Accord de Partenariat des Bermudes), reçu (à l'égard de son Intérêt Reporté) d'un montant de rattrapage en espèce ou en forme de biens ayant une Juste Valeur totale (déterminée au moment de la réception de tels espèces ou biens par l'Associé Commandité (ou l'Associé Commandité de Bermudes)) égale à 20% de la Juste Valeur totale (telle que déterminée au moment de la réception de l'espèce ou des biens par la Société ou le Partenariat des Bermudes) de la somme de toutes les Distributions faites à tout moment aux Associés-commanditaires conformément au point (ii) (ou le point similaire au point (ii) de l'Accord de Partenariat des Bermudes), et à l'Associé Commandité (ou l'Associé Commandité de Bermudes), conformément à ce point (iii)(x) (ou le point similaire au (iii)(x) de l'Article 8.1(a) de l'Accord de Partenariat des Bermudes) et (y) le Pourcentage du Capital Investi de l'Associé Commandité pour les Co-Investisseurs de l'Associé Commandité qui sont actionnaires, comme l'Associé Commandité le détermine, jusqu'à ce que l'Associé Commandité ou l'Associé Commandité de Bermudes aient reçu tous les montants qui doivent être distribués en vertu du point précédent (x); et
- (iv) quatrièmement, (x) 80% fois un moins le Pourcentage du Capital Investi de l'Associé Commandité aux Actionnaires (autres que les Co-Investisseurs de l'Associé Commandité), en proportion de leur Capital Investi respectif immédiatement avant la distribution en vertu du point (i) du point (a) du présent Article 33, (y) le Pourcentage du Capital Investi de l'Associé Commandité aux Co-Investisseurs de l'Associé Commandité qui sont Actionnaires, tel que déterminé par l'Associé Commandité, et (z) (a) 20% fois (B) un moins le Pourcentage du Capital Investi de l'Associé Commandité à l'Associé Commandité, à l'égard de son Intérêt Reporté.
- (b) Toutes les distributions à un actionnaire seront d'abord imputé au solde impayé du Prêt détenues par cet actionnaire.
- (c) Sauf disposition contraire du présent Article 33, l'Associé Général fera en sorte que, sous réserve des conditions de la législation applicable, Trésorerie de la Société (autres que des espèces résultant de Contributions en Capital et Prêts), moins les montants que l'Associé Commandité juge raisonnablement appropriés pour couvrir les actuels Coûts de la Société ou des obligations qui devraient être engagés (y compris le financement des indemnités aux Personnes qui acquièrent des Investissements ou des actifs des Sociétés de Portefeuille), qui seront distribués au plus tard 180 jours après la réception de ce montant d'espèce par la Société sous réserve de tout contrat complémentaire qui puisse exister entre les actionnaires et la Société. Aux fins de la détermination de la période de temps pendant laquelle le Retour Privilégié se cumule, (i) le Retour Privilégié commence à se cumuler à l'égard du Capital Investi lorsque celui-ci est payé par la Société, le Partenariat des Bermudes ou un Véhicule d'Investissement afin d'acquérir des Investissements (autre que d'Investissements Temporaires) et (ii) Revenus de l'Investissement distribués conformément au point (a) du présent Article 33 sont réputé avoir été ainsi distribués à l'époque quant ces produits sont



reçus par la Société, le Partenariat des Bermudes ou un Véhicule d'Investissement (i) ladite distribution sera approuvé par Véhicule d'Investissement (ou les Revenus de l'Investissement seront placés dans un séquestre créé soit par la Société, le Partenariat des Bermudes, un Véhicule d'Investissement, une Société de Portefeuille ou une Personne acquérant des Investissements ou des actifs d'une Société de Portefeuille). L'Associé Commandité doit s'abstenir de distribuer des biens non monétaire par le Comité Consultatif autres que les investissements (i) la distribution de ce qui a été approuvé par le Comité consultatif ou 51% en actions des Commanditaires Indépendants Limitées ou (ii) qui sont des titres liquides. Nonobstant des dispositions contraires de la partie 7 du MPP, à moins que l'Associé Commandité et 51% des actions des Commanditaires Indépendants Limitées soient consentant, toutes les Distributions de l'espèce ou d'autres biens doivent être faites en nature, sur une base qui est proportionnelle (sous réserve d'arrondi au cent, au titre ou à l'instrument le plus proche) à l'intérêt de la Société dans l'espèce respectif (autres que les réserves de trésorerie) ou des investissements donnant lieu à de telles Distributions en nature.

- (d) Nonobstant des dispositions contraires de la partie 7 du MPP, la Société ne sera pas tenue de procéder à une distribution qui ne serait pas autorisée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou que l'Associé Commandité n'estime pas être un montant nécessaire pour couvrir les actuels ou futurs Coûts de Société ou des obligations qui sont raisonnables. Tous les montants qui auraient été distribués aux actionnaires mais aux fins de la phrase précédente seront réservées par la Société. Tous les montants ainsi réservés seront investis dans des placements autorisés en attendant la distribution légale de ces montants ou l'utilisation de ces montants pour payer les coûts de la Société. Ces réserves (déduction faite des montants utilisés pour payer les coûts de la Société) est libérée dans la proportion et aux dates que détermine l'Associé-Commandité. Toute réserve libérée, exclusion faite des bénéfices y afférents ou des profits de leur cession, sera distribuée aux actionnaires, comme si lesdites réserves libérées (augmenté du bénéfice ou profits de leur cession) étaient des Revenues de l'Investissement. Ces bénéfices ou profits de cession seront distribués à l'actionnaire au prorata de la Distribution faite aux actionnaires au titre de la réserve mentionnée à la phrase précédente.
- (e) Distributions Sans Capital Investi. Tous les profits représentant les montants des Investissements Temporaires qui, s'ils n'avaient pas été d'Investissements Temporaires, auraient été inclus dans le Capital Investi, et des revenus gagnés ou reçus par la Société autres que ceux en provenance d'un Investissement (mais y compris ceux en provenance d'un Investissement Temporaire) seront distribués aux actionnaires au prorata de la totalité de leurs Capitals Investis respectif immédiatement avant une telle distribution, ou, dans le cas où aucun actionnaire n'a de Capital Investi immédiatement avant une telle distribution, au prorata de leurs Montant Restant à Souscrire respectifs.
- (f) Répartition du Revenu ou de la Perte. L'Associé Commandité doit attribuer des revenus ou des pertes aux actionnaires de manière à donner effet à la substance économique des dispositions du présent Article 33 le plus étroitement.

**Art. 34. Définitions.** Les termes non autrement définis ci-dessous ont le sens qui leur est attribué dans la Partie 7 du MPP.

Comité Consultatif Commanditaires Indépendants Limitées

désigne le comité nommé en conformité avec les dispositions de la Partie 7 du MPP. Un commanditaire est réputé «indépendant», sauf si au moment de la détermination, il est l'Associé Commandité ou un Affilié de l'Associé Commandité.

Administrateur

désigne la personne physique ou morale nommé par la Société qui est en charge de calculer la Valeur de l'Actif Net de la Société sur une base semi-annuelle. L'administrateur sera également chargé de maintenir le registre des actions de la Société, suivre le processus de Conventions de Souscription, organiser des appels de fonds et de verser des distributions.

Apports de Rémunération des Dirigeants

désigne les apports versées par les Associés-Commanditaires à la Société de la manière suivante: Chaque Associé-Commanditaire doit verser des apports de rémunération des dirigeants (les «Apports de Rémunération des Dirigeants») semi-annuellement à l'avance à la Société par virement télégraphique de fonds immédiatement disponibles à un compte désigné par l'Associé Commandité à l'Associé-Commanditaire. Ce montant semi-annuel dû par chaque Associé-Commanditaire sera égal à: (i) le produit obtenu en multipliant (x) au cours de la Période d'Engagement, l'Engagement de Souscription de cet Associé-Commanditaire par 1,25%, ou (y) après la Période d'Engagement (pour chaque période semestrielle suivante), la base totale des Apports de Rémunération des Dirigeants en capital dudit Associé-Commanditaire à la Date de Paiement des Apports de Rémunération des Dirigeants applicable, par 1,0%, déduction faite de (ii) la quote-part dudit Associé-Commanditaire au prorata du Montant du Crédit. Aucun Associé- Commanditaire est tenu de verser des Apports de Rémunération des Dirigeants dans la mesure où, après avoir effectué le paiement susvisé, les Montants Restant à Souscrire sont inférieur à zéro. Sauf disposition contraire, dans le calcul des Apports de Rémunération des Dirigeants, les Apports de Rémunération des Dirigeants payés ou à payer par un Associé-Commanditaire en vertu de l'Accord de Partenariat des Bermudes sont pris en compte dans la mesure pertinente. Dès réception des Apports de Rémunération des Dirigeants par la Société, l'Associé Commandité doit amener



la Société à payer la même chose à l'Associé Commandité. Le montant total de ces versements constituent les Apports de Rémunération des Dirigeants pour le cas où il y aurait un pacte d'associés existant vis-à-vis de la société. Aucun Associé-Commanditaire aura le droit au remboursement des Apports de Rémunération des Dirigeants.

Affilié

signifie, lorsqu'il est utilisé en référence à une Personne spécifiée, toute Personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec la Personne spécifiée. Tel qu'utilisée dans cette rubrique «Affilié» et en relation avec (i) tout investissement dans un instrument collectif de placement qui n'est pas contrôlée par l'Associé Commandité ou ses Affiliés et (ii) Transactions Affiliées, le terme «contrôle» signifie la possession, directe ou indirecte, le pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion et les politiques d'une personne, que ce soit par la détention de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement. Ni la Société, ni des Fonds Nourricier, ni des Véhicules d'Investissement, ni des Fonds de Co-Investissement, ni le Co-Investisseur de l'Associé Commandité, ni des Fonds Parallèles ni toute Société de Portefeuille doit, en vertu de la fonction exercé par l'Associé Commandité en tant que commandité de la Société (ou dans le cas d'un Fonds Nourricier, Co-Investissement, Fonds Parallèle ou Co-Investisseur de l'Associé Unique, l'Associé unique (ou l'un de ses Filiales) servant à titre de commandité (ou en une qualité similaire) de la Personne ou, dans le cas des Sociétés de Portefeuille, à travers les participations des Fonds de Co-Investissement, des Co-Investisseur de l'Associé Commandité ou des Fonds Parallèles ou s'y trouvant dans un véhicule d'investissement de la Société, tel que prévu par la partie 7 du MPP) être réputé un Affilié de l'Associé Commandité.

Opérations Affiliées

ni l'Associé Commandité ni aucun de ses Affiliés doivent conclure une opération avec la Société et ses sociétés liées sous contrôle sauf si (i) cette opération est réputée être, directement ou indirectement, dans le meilleur intérêt de la Société par l'Associé Commandité, et (ii) les modalités et conditions de ladite opération ne sont pas moins favorables à la Société ou à toute société liée sous contrôle, selon le cas, que celles susceptibles d'être obtenu dans une opération de bona fide, à des conditions de pleine concurrence et par ailleurs équitables pour la Société ou pour lesdites sociétés liées sous contrôle, selon le cas, à condition que la présente rubrique «Transactions Affiliées» n'interdise pas les transactions autorisées dans la Partie 7 du MPP.

Associé Commandité de Bermude

Désigne Europe Capital Partners V (GP) Ltd., Une société commerciale des Îles Vierges britanniques avec siège social au Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O.Box 3140, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques VG1110 et enregistré avec le Registrar of Corporate Affairs dans les Îles Vierges britanniques sous le numéro BC#1386399.

Partenariat des Bermudes

désignera Europe Capital Partners V, L.P., une exempted limited partnership régie par les lois des Bermudes avec siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda et enregistré avec le Registre des Société des Bermudes sous le numéro 39649.

Accord de Partenariat

désigne l'Accord de Partenariat de la Société en Commandite Modifiée et Reformulée du Partenariat des Bermudes conclu le 19 Mars 2007 entre le L'Associé Commandité de Bermudes et les parties identifiées de temps en temps à cet effet, en tant que Associés-Commanditaires.

Apports en Capital

des Bermudes

désigne, à l'égard de tout Actionnaire, le montant des sommes versées à la Société (ou au Partenariat des Bermudes, étant son successeur) par cet Actionnaire (ou ses successeurs), en ce qui concerne les actions (ou intérêt dans le Partenariat des Bermudes) détenues par cet Actionnaire, qui n'est pas désigné par l'Associé Commandité, en vertu d'un pacte d'associés pouvant exister en relation avec la Société, comme Prêt. Les Apports en Capital ne comprennent pas les Apports de

Rémunération des Dirigeants.

Intérêt Reporté

désigne les montants distribuables à l'Associé Commandité conformément à la Partie 7 du MPP. Sauf disposition contraire de la Partie 7 du MPP, l'Intérêt Reporté ne doit pas inclure les montants reçus par l'Associé Commandité à l'égard de ses Apports en Capital ou ses Prêts à la Société. L'Intérêt Reporté comprend les montants distribués à l'Associé Commandité de Bermudes, conformément aux dispositions analogues de l'Accord de Partenariat des Bermudes.

Fonds de Co-Investissement

à tout moment, l'Associé Commandité ou un de ses Affiliés peut fournir un ou



plusieurs Associés- Commanditaires et/ou une ou plusieurs Personnes qui ne sont pas Associés-Commanditaires (autre qu'un Co-Investisseur de l'Associé Commandité et ses Affiliés respectifs) (un «Tiers Co-Investisseur», ce terme incluant le «Tiers Co-Investisseur» tel que défini dans l'Accord de Partenariat des Bermudes) avec la possibilité de co-investir (autrement que dans leur qualité d'actionnaires) avec la Société et les Fonds Parallèles dans des titres, ou dans financement, des sociétés de portefeuille, sous réserve de synchronisation et autres conditions que l'Associé Commandité peut imposer. Ledit Co-Investissement peut, si l'Associé Commandité l'exige, être faite par le biais d'une ou plusieurs sociétés d'investissement ou d'autres véhicules (chacun, un «Fonds de Co-Investissement» ce terme incluant «Fonds de Co-Investissement» tel que défini dans l'Accord de Partenariat des Bermudes) formé pour faciliter un tel Co-Investissement. Une telle offre peut être faite auxdits Associés-Commanditaires et/ou Tiers Co-Investisseurs dans des proportions déterminées à la seule discrétion de l'Associé Commandité et l'Associé Commandité peut à sa seule discrétion affecter une partie d'une opportunité d'investissement à un Fonds de Co-Investissement. La participation d'un Associé Commanditaire ou d'un Tiers Co-investisseur dans une opportunité de coinvestissement est entièrement sous la responsabilité et la décision d'investissement de l'Associé Commanditaire ou du Tiers Co-Investisseurs, et ni la Société, ni l'Associé Commanditaire ni leur Affiliés doivent assumer aucun risque, responsabilité ou charge, ni être réputé avoir donné un conseil de placement, dans le cadre décrit cidessus.

Période d'Engagement Titres Ordinaires désigne la période commencé le 19 mars 2007 et terminé le 19 mars 2013. désigne, indépendamment de toute nomenclature appliquée à une classe dans un cas particulier, (a) une ou plusieurs catégories de titres de capital ou d'autres participations dans une Personne qui a le droit de participer de manière générale (que ce soit par lui-même ou conjointement avec une ou plusieurs autres classes) dans des dividendes ou des distributions en cas de liquidation après que toutes les catégories de titres de capital ou de titres de participations ayant une priorité quant aux dividendes ou des distributions de liquidation aient reçu leurs paiements prioritaires et (b) un titre qui à l'époque en question est ou à l'avenir peut être, convertible en actions, échangeables ou exerçables ou représente le droit d'acquérir un autre titre du même genre que celui décrit au point (a) de cette définition.

Charges Sociales

désigne, sans répétition, les Coûts de Financement, Coûts d'Exploitation, les Frais du Vendeur, les Coûts de Transaction, les Frais d'Organisation et les Frais de Placement ainsi que les Coûts des Opérations Infructueuses.

Montant du crédit

désigne, à l'égard de la Date de Paiement des Apports de Rémunération des Dirigeants, la somme de (a) tous les honoraires de présence perçus, par une Personne Recevante des Sociétés de Portefeuille, avant ou au plus tard à ladite date et (b) 50% de tous les paiements au titre des droits d'engagement, Topping Fees et les indemnités de rupture reçus, par toute Personne Recevante avant ou au plus tard à ladite date, qui se rapportent aux investissements proposés de la Société. désigne tout investissement qui a été considéré ou tenté par la Société ou le Partenariat des Bermudes, et à l'égard duquel une lettre d'intention (ou tout document équivalent qu'il soit ou non juridiquement contraignant) ou un contrat

Opération Infructueuse

désigne, relativement à une opération infructueuse, tous Coûts de Financement, Frais du Vendeur, ou Coûts de Transaction engagés à n'importe quel moment (que ce soit avant ou après toute lettre d'intention (ou document équivalent), ou avant ou après la signature d'un contrat d'acquisition en lien avec une telle Opération Infructueuse) dans le cadre d'une telle Opération Infructueuse.

d'acquisition a été conclu mais non exécuté.

Coûts d'une Opération Infructueuse

tous montants retenus ou compensés conformément aux stipulations de tout accord parallèle pouvant exister en relation avec la Société, ou dus par tout commanditaire en vertu de la Partie 7 du MPP, et de tous les Paiements de Taxes, doivent cependant, en raison de la Partie 7 du MPP, de ces Statuts et de tout accord parallèle pouvant exister en relation avec la Société, être réputés avoir été distribués conformément à l'Article 33 (a) ou (e) des Statuts, selon le cas, au Commanditaire à l'égard duquel

Distributions Réputées

de tels montants ont été retenus, dus ou payés, selon le cas. désigne, à l'égard de tout Associé-Commanditaire, le manquement d'un tel

Défaillance

Commanditaire à payer ou donner, dans les délais prévus, tout montant que ce

l'Associé Commandité.



Associé-Commanditaire a accepté de payer ou de donner en vertu des dispositions de la Partie 7 du MPP, lequel manquement perdure pendant plus de cinq jours ouvrables après la réception par l'Associé- Commanditaire de la notification écrite de l'Associé Commandité mentionnant ce manquement. Lorsqu'une Défaillance se produit, il est réputé perdurer en vertu des dispositions de la Partie 7 du MPP à moins que et jusqu'à ce qu'un tel manquement soit renoncé par ou résolu à la satisfaction de l'Associé Commandité, .

Actionnaire Défaillant

désigne un Associé-Commanditaire qui a commis une Défaillance qui perdure; à condition qu'un Fonds Nourricier soit réputé être un Associé-Commanditaire Défaillant à proportion seulement de son Engagement de Souscription, du Capital Investi et de ses intérêts dans la Société attribuables aux investisseurs qui ont causé une telle Défaillance.

Distributions

désigne toutes les distributions effectuées (ou, conformément aux stipulations sous le titre «Distributions Réputées» ci-dessus, réputées effectuées) conformément aux stipulations de l'article 33 des Statuts (hormis le point (e) de l'article 33 des Statuts) et inclut toutes les distributions effectuées (ou, conformément aux stipulations sous le titre «Distributions Réputées» ci-dessus réputées effectuées) conformément aux stipulations de l'Article 33 des Statuts (autres que les stipulations sous le point (e) de l'article 33 des Statuts) en ce qui concerne les Prêts ou les Distributions accordés conformément aux stipulations similaires de l'Accord de Partenariat des Bermudes. désigne, dans le cadre de l'acquisition d'un Investissement ou de l'acquisition d'une activité d'exploitation par une Société de Portefeuille, la valeur de la Société de Portefeuille concernée, ou de l'activité d'exploitation, selon le cas, basée sur le coût d'un tel investissement ou d'une telle activité, selon le cas, immédiatement avant l'acquisition d'un tel Investissement ou d'une telle activité, selon le cas, plus, sans double comptage, l'ensemble de l'endettement financier consolidé d'une telle Société ou d'une telle activité d'exploitation, selon le cas, immédiatement avant l'acquisition d'un tel Investissement ou d'une telle activité, selon le cas, et minoré de l'ensemble des équivalents de trésorerie consolidés d'une telle Société ou activité, selon le cas, immédiatement avant une telle acquisition, telle que déterminée dans chaque cas par

Valeur d'Entreprise

a) Associé Commandité. Sauf dans le cadre des dispositions de la Partie 7 du MPP ou d'une Rétractation (autre qu'une Rétractation résultant de la résignation volontaire, rétractation ou dissolution de l'Associé Commandité), l'Associé Commandité ne doit pas se retirer de la Société ou démissionner de sa fonction d'Associé Commandité sans l'approbation préalable de 51% des voix des Associés-Commanditaires.

Rétractation

b) Ensemble des Associés-Commanditaires. Aucun Associé-Commanditaire n'a le droit de se retirer ou démissionner de la Société, cependant l'Associé- Commanditaire peut se retirer, conformément aux dispositions de la Partie 7 du MPP, après le transfert de la totalité des actions détenues dans la Société par cet Associé-Commanditaire à un ou plusieurs cessionnaires, ayant tous été approuvés comme Associés-Commanditaires substitués conformément aux dispositions de la Partie 7 du MPP.

Frais

La Société devra supporter et payer tous les Charges Sociales (dans la limite des Charges Sociales non remboursés par une Société de Portefeuille ou toute autre Personne). Sous réserve des dispositions de la Partie 7 du MPP et tout pacte d'associé qui peut exister en lien avec la Société, l'Associé Commandité peut, mais ne doit pas y être obligé, payer ou faire des avances à la Société et doit être remboursé pour de tels paiements et avances (majoré des intérêts), à l'élection de l'Associé Commandité avec (a) des crédits contre des obligations de l'Associé Commandité de procéder à des Apports en Capital (ou à des Prêts) à la Société conformément aux dispositions de la Partie 7 du MPP (dans ce cas, l'Associé Commandité sera réputé avoir contribué en capital (ou avoir consenti des Prêts, selon le cas) à la Société), (b) de la trésorerie de la Société fournie par des Apports en Capital, des Prêts, des Revenus de l'Investissement, ou autre, ou (c) toute combinaison de ce qui précède. désigne, quant aux biens hors trésorerie de la Société ou du Véhicule d'Investissement, la juste valeur de ceux-ci telle que déterminée par l'Associé Commandité, à condition que pour l'application des dispositions visées sous le point (a) de l'Article 33 des Statuts, la Juste Valeur des biens hors trésorerie (autres que les Titres Liquides) doit être déterminée conformément aux dispositions de la Partie

Juste Valeur



7 des MPP. En déterminant la Juste Valeur de tous les biens hors trésorerie de la Société ou du Véhicule d'Investissement, tous les facteurs pouvant raisonnablement affecter une telle valeur (y compris le droit de la Société d'exiger d'une troisième Personne ou d'une Société de Portefeuille d'acquérir un tel titre) doivent être pris en compte. Un Titre Liquide doit être évalué par référence à une date de clôture des registres pour fins de distribution qui doit être fixée par l'Associé Commandité au moins cinq jours de bourse avant la distribution proposée de tout titre et doit être évaluée au Cours Moyen Pondéré d'un tel titre. Le «Cours Moyen Pondéré» d'un titre doit être égal au volume moyen pondéré des cours quotidiens de clôture des ventes d'un tel titre enregistrés pour les 20 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date de clôture des registres pour fins de distribution par la principale bourse ou le principal marché intercourtiers sur laquelle ou lequel un tel titre est inscrit ou admis à la négociation, à condition, cependant, que l'Associé Commandité estime que le volume de négociation ou d'autres aspects du marché des valeurs mobilières sur lequel la catégorie du titre est négociée sont tels que les cours d'un tel marché ne peuvent pas refléter fidèlement la juste valeur du titre, un tel titre n'a alors pas besoin d'être évalué uniquement sur la base d'une telle formule. désigne tous les Associés-Commanditaires, y compris Pétrusse ECP V & Cie S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, contrôlé par l'Associé Commandité ou ses Affiliés et organisé dans le but de faciliter les investissements par les investisseurs dans le Partenariat des Bermudes ou dans des actions de catégorie B de la Société dans lequel ni l'Associé Commandité ni ses Filiales n'ont un intérêt économique autre que celui qui peut être requis pour le jugement de l'Associé Commandité à des fins fiscales ou réglementaires pour permettre à une telle Personne de contrôler le Fonds Nourricier. L'Associé Commandité doit s'assurer que le Fonds Nourricier vote (ou donne son consentement en ce qui concerne le vote) pour chaque portion de ses actions de société en commandite par actions dans la Société selon les instructions de l'investisseur dans le fonds auquel une telle portion est attribuable.

Fonds Nourricier

Coûts de Financement

Co-Investisseurs GP

désigne tous les coûts et autres obligations supportés par la Société, le Partenariat des Bermudes, tous les Fonds Parallèles ou Véhicules d'Investissement dans le cadre de l'arrangement de financement établi ou tenté (comprenant toutes les poursuites, négociations, clôtures, renouvellements, extensions, modifications, ou refinancements d'un tel financement) pour toutes les Opérations Infructueuses ou Investissements, y compris (a) tous les engagement, obligations, syndications, ou frais de financement et tous les autres frais ou dépenses payés ou payables à tous les prêteurs ou investisseurs actuels ou proposés et (b) les honoraires raisonnables et frais des avocats et autres professionnels (tels que les comptables, les conseillers financiers, les consultants actuariels, les consultants en assurance, les experts en solvabilité, et autres) retenus, ou exigés, par tous les prêteurs ou investisseurs actuels ou proposés.

désigne: (i) Les conditions dans lesquelles un Co-Investisseur GP acquiert les titres d'une Société de Portefeuille ne doivent pas, sous réserve des considérations juridiques, fiscales, réglementaires ou d'autres considérations, être plus favorables à un tel Co-Investisseur GP que celles reçues par la Société; à condition que de tels investissements n'aient pas besoin d'être soumis à des frais de management ou à des intérêts reportés. En ce qui concerne chaque investissement dans lequel les Co-Investisseurs GP co-investissent avec la Société, toutes les dépenses d'investissement ou obligations d'indemnisation liées à ces investissements seront supportées par la Société et les Co-Investisseurs GP concernés au prorata du capital engagé par chacun dans l'investissement. A moins que le Comité Consultatif y consente, en aucun cas l'investissement total réalisé par les Co-Investisseurs GP à l'égard d'une Société de Portefeuille (que ce soit des Apports en Capital et des Prêts ou autres, à l'exclusion des Apports en Capital et des Prêts consentis en leur qualité d'Associés Commanditaires) durant la Période d'Engagement ne doit excéder 15% du montant total des Apports en Capital et des Prêts à l'égard de cette société par la Société, les Fonds Parallèles et les Co-Investisseurs GP, à condition qu'une telle limitation ne s'applique pas à l'égard de tous les investissements dans une Société de Portefeuille qui a fait l'objet d'une lettre d'intention (ou d'un document équivalent et qu'il soit juridiquement contraignant ou non) ou d'un contrat d'acquisition exécuté par un Co-Investisseur GP avant le 19 mars 2007. A moins que le Comité Consultatif y consente,



l'Associé Commandité ne doit pas permettre à un Co-Investisseur GP de disposer (sauf au profit d'un autre Co-Investisseur GP) d'un tel investissement dans une Société de Portefeuille avant que la Société dispose de son investissement dans cette Société de Portefeuille. Si un tel investissement par un Co-Investisseur GP dans une Société de Portefeuille et l'investissement lié de la Société sont cédés substantiellement au même moment (sauf au profit d'un autre Co-Investisseur GP), ce Co-Investisseur GP ne doit pas disposer de plus que sa quote-part dans la Société et de ses investissements dans cette Société de Portefeuille et en des termes pas plus favorables à ce Co-Investisseur GP que ceux auxquels la Société est soumise. L'Associé Commandité aura en principe le pouvoir d'entraîner la cession par les Co-Investisseurs GP de tous leurs investissements dans une Société de Portefeuille au prorata et substantiellement au même moment de la cession par la Société de son investissement dans cette Société de Portefeuille, à moins que les Co-Investisseurs GP désirent, pour des raisons fiscales ou autres, détenir une partie ou l'intégralité de cet investissement à une date ultérieure et l'Associé Commandité a considéré que cela ne serait pas contraire aux intérêts de la Société.

(ii) Nonobstant toute autre disposition contraire de la Partie 7 du MPP, (x) concernant les Co-Investisseurs GP, l'Associé Commandité a tous les pouvoirs, sans le consentement de toute autre Personne, y compris tout autre Actionnaire, pour interpréter de bonne foi toutes les stipulations de la Partie 7 du MPP afin de donner effet au but des stipulations sous la rubrique «Co-Investisseurs GP».

désigne, relativement à toute Distribution, le ratio entre le montant total du Capital Investi par les Co-Investisseurs GP et le montant total du capital investi par tous les Actionnaires, dans chaque cas dans le but d'effectuer des calculs par rapport aux Revenus de l'Investissement dans le cadre d'une distribution.

désigne le montant total des Apports en Capital apportés, et les Prêts consentis, par les Actionnaires à la Société (ou par les partenaires du Partenariat des Bermudes) aux fins de financer les Investissements (autre que les Investissements Temporaires), moins, dans chaque cas, les Distributions totales conformément au point (i) du point (a) de l'Article 33 des Statuts (ou de stipulations similaires de l'Accord de Partenariat des Bermudes). Le Capital avancé par l'Associé Commandité à ou au profit de la Société (ou des Bermudes GP au profit du Partenariat des Bermudes) qui est par la suite réputé être apporté par l'Associé Commandité à la Société (en tant qu'Apport en Capital ou en tant que Prêt) (ou par les Bermudes GP au Partenariat des Bermudes) conformément aux stipulations de la rubrique «Frais» susmentionnée afin de remplir ses obligations décrites dans la Partie 7 du MPP (ou, dans chaque cas, des stipulations similaires de l'Accord de Partenariat des Bermudes) concernant les Investissements (autres que les Investissements Temporaires) et les Coûts de la Société sont réputés être du Capital Investi à compter de la date à partir de laquelle ce capital est ainsi apporté (ou prêté) conformément à la Partie 7 du MPP.

désigne tout titre ou instrument (y compris tous les Investissements Temporaires, excepté tous les Investissements Permis) acquis par la Société, le Partenariat des Bermudes, un Véhicule d'Investissement ou une entité ad hoc décrits dans la dernière phrase de la définition d'un Véhicule d'Investissement.

désigne (a) toutes les liquidités constituant des dividendes, intérêts, ou autres revenus relatifs à tous les Investissements (autres qu'un Investissement Temporaire) et (b) tous les revenus (que ce soit des liquidités ou réputé être des liquidités d'un montant égal à la Juste Valeur d'un bien en nature) issus du rachat, du remboursement, de la vente, du refinancement, du retrait, ou d'un autre mode de disposition de tous les Investissements (ou d'une partie quelconque de ceux-ci), ou sinon reçus en lien avec tous les Investissements (ou d'une partie quelconque de ceux-ci), autres que les Investissements Temporaires.

désigne LBO Italia Investimenti S.p.A., Europe Capital Partners Five S.A. et toutes les autres entités que l'Associé Commandité détermine (ou que les Bermudes GP ont déterminé) pour des considérations fiscales, réglementaires ou autres, nécessaires ou préférables d'utiliser pour réaliser l'acquisition des Investissements, l'intégralité des Titres Ordinaires qui sont détenues par la Société, le Partenariat des Bermudes, les Co-Investisseurs GP et/ou les Fonds Parallèles. Chaque Véhicule d'Investissement doit être une Filiale contrôlée de la Société. Afin d'éviter tout doute, un Véhicule d'Investissement n'est pas réputé être une Société de Portefeuille ou une entité ad hoc quelconque que l'Associé Commandité détermine (ou que les Bermudes GP ont

Pourcentage de Capital

GP Investi

Capital Investi

Investissement

Revenus de l'Investissement

Véhicule d'Investissement



déterminé) comme ayant été formée pour acquérir une Société de Portefeuille ou un groupe spécifique de sociétés.

Associés- Commanditaires

désigne les Personnes qui sont de temps en temps associés-commanditaires de la Société et tous les successeurs de celles-ci, à l'exclusion des Associés Commanditaires qui se sont retirés de la Société (conformément aux stipulations de la Partie 7 du MPP ou à d'autres stipulations).

Associé Commandité Titres Liquides a la signification attribuée à l'Article 9 des présents Statuts.

désigne tout titre qui (a) peut à une date considérée être légalement admis aux négociations sur un marché réglementé conformément à la loi en vigueur ou au règlement de la bourse et (b) n'est pas soumis à des restrictions contractuelles concernant sa transférabilité que l'Associé Commandité détermine être substantiellement contraignantes pour le détenteur de ce titre.

Prêts

désigne, relativement à un Actionnaire, les prêts consentis à la Société à la place d'un Apport en Capital de cet Actionnaire tel que décrit dans la Partie 7 du MPP. Chaque prêt doit (a) avoir un montant principal égal à la portion de l'Apport en Capital (calculé comme si aucun Prêt relatif à cet apport n'avait été effectué) que l'Associé Commandité désigne dans l'appel de versement lié délivré à cet Actionnaire conformément à la Partie 7 du MPP, (b) produire des intérêts dans un montant déterminé par l'Associé Commandité à sa seule discrétion, sans excéder un montant égal au Remboursement Privilégié sur le Capital Investi représenté par le principal du Prêt, (c) être payable uniquement au moyen des distributions effectuées (ou réputées avoir été faites) conformément aux stipulations de l'Article 33 des Statuts, (d) être convertible au gré de l'Associé Commandité en un Apport en Capital égal au principal du Prêt, auquel il convient d'ajouter le Remboursement Privilégié y afférent commencé à la même date que le remboursement commencé relativement à ce Prêt et (e) doit uniquement être transférable conformément aux stipulations de la Partie 7 du MPP.

Rémunérations des Dirigeants

chaque Associé Commanditaire doit payer les Rémunérations des Dirigeants semestriellement à l'avance à l'Associé Commandité par virement bancaire de fonds immédiatement disponibles sur un compte désigné par l'Associé Commandité à l'Associé Commanditaire. Le montant semestriel relatif à chaque Associé Commanditaire est égal au (i) produit obtenu en multipliant (x) durant la Période d'Engagement, l'Engagement de Souscription de cet Associé Commanditaire par 1,25%, ou (y) après la Période d'Engagement (pour chaque période semestrielle suivante), le montant total du Capital de Base de Rémunération des Dirigeants, à la Date de Paiement de la Rémunération des Dirigeants, par 1,0%, moins (ii) la part proportionnelle de cet Associé Commanditaire dans le Montant du Crédit. Aucun Associé Commanditaire ne doit être tenu de payer une quelconque Rémunération de Dirigeant dans la mesure où, après avoir procédé au paiement de celle-ci, le Montant Restant à Souscrire par cet Associé Commanditaire est inférieur à zéro. Sauf disposition contraire concernant le calcul des Rémunérations des Dirigeants, les Rémunérations des Dirigeants payées ou payables par un Associé Commanditaire conformément à l'Accord de Partenariat des Bermudes sont prises en considération dans la mesure pertinente.

Capital de Base de Rémunération des Dirigeants désigne, à l'égard d'un Associé Commanditaire, le moindre du (a) Capital Investi d'un tel Actionnaire utilisé pour financer les Investissements et les Coûts de la Société à l'égard de celle-ci (plus les distributions, y compris ceux accomplis par le Partenariat des Bermudes) à cet Associé Commanditaire qui (i) a autrement réduit le Capital Investi et (ii) consistait en des produits de dividendes ou de recapitalisations des Sociétés de Portefeuille (ou de rachats par telles sociétés de leurs titres) qui ne s'est pas, tel que déterminé par l'Associé Commandité (ou l'Associé Commandité de Bermudes), traduit par une réduction importante du pourcentage de détention directe ou indirecte de la Société (ou du Partenariat des Bermudes) de titres en circulation de telles sociétés, et tel produit n'a pas, tel que déterminé par l'Associé Commandité (ou l'Associé Commandité de Bermudes), découlé de l'aliénation des immobilisations corporelles de ces sociétés) ou (b) la Juste Valeur de chaque Investissement détenu, directement ou indirectement, par la Société (ou le Partenariat des Bermudes) en ce qui concerne les dividendes provenant de, et la recapitalisation des Sociétés de Portefeuille (ou de rachats par telles sociétés de leurs titres) qui ne s'est pas, tel que déterminé par l'Associé Commandité (ou l'Associé Commandité de Bermudes) traduit par une réduction importante du pourcentage



Date de Paiement des Apports des Rémunérations des Dirigeants Opération du Management les coûts, et dont le dénominateur est le total des Apports en Capital (et Prêts) de tous les Actionnaires utilisés pour financer cet investissement et coûts. désigne chaque date à laquelle les Rémunérations des Dirigeants doivent être payés par les Associés Commanditaires à l'Associé Commandité conformément aux dispositions de la définition «Rémunérations des Dirigeants».

de détention directe ou indirecte de la Société (ou du Partenariat des Bermudes) et tel produit n'a pas, tel que déterminé par l'Associé Commandité (ou l'Associé Commandité de Bermudes), découlé de l'aliénation des immobilisations corporelles de ces sociétés, multiplié par une fraction dont le numérateur est le total des Apports en Capital (et Prêts) de cet Actionnaire utilisés pour financer cet investissement et

désigne la vente des Investissements par la Société (ou par le Partenariat des Bermudes) à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou employés d'une Société de Portefeuille (ou partenariats, sociétés ou fiducies (trusts), la quasi-totalité des titres de participation ou bénéficiaire dans laquelle sont détenues directement ou indirectement, par un tel dirigeant, administrateur ou employé de celle-ci) (un «Acheteur de Management») à laquelle un tel investissement se rapporte, à condition que (a) le prix d'achat de ces titres ne doit pas être inférieur aux coûts de la Société (ou, le cas échéant, du Partenariat des Bermudes), plus les intérêts (à un taux égal au taux EURIBOR majoré de 1,0%), jusqu'à la date d'achat, (b) le prix d'achat doit être payé en espèces, (c) l'acheteur n'est pas une Filiale de l'Associé Commandité ou l'employé, le dirigeant ou l'administrateur de l'Associé Commandité ou de tout autre Véhicule d'Investissement et (d) des titres similaires sont proportionnellement achetés (déterminé par l'investissement relatif dans la Société de Portefeuille de la Société (ou du Partenariat des Bermudes) par rapport au total de l'investissement dans telle Société de Portefeuille de tous les Fonds de Co-Investissement. Co-Investisseurs de l'Associé Commandité, Fonds Parallèles et d'Autres Investisseurs Financiers (ou dans chaque cas, les cessionnaires autorisés de ceux-ci), à l'égard de la Société Portefeuille qui a acquis des Investissements à l'égard de telle Société de Portefeuille mais à l'exclusion chaque Acheteur de Management à l'égard de telle Société de Portefeuille) directement ou indirectement d'autres Investisseurs sous substantiellement les mêmes conditions que celles sous lesquelles les titres de la Société (ou du Partnenariat de Bermudes) ont été vendus.

Frais d'Opération

désigne (a) tous les frais et honoraires des conseillers juridiques et d'autres professionnels à payer par la Société, le Partenariat des Bermudes, un Fonds Parallèle ou Véhicule d'Investissement en relation avec les affaires de la Société (ou du Partenariat des Bermudes) (ou les affaires à l'égard des Fonds Parallèles ou des Véhicules d'Investissement de la Société (ou du Partenariat des Bermudes) ou tells fonds), (b) tous les frais de justice relatifs aux affaires de la Société (ou le Partenariat des Bermudes) (ou les questions à l'égard des Fonds Parallèles ou des Véhicules d'Investissement) encourus par les tells Personnes et toutes obligations d'indemnisation en vertu des dispositions de la partie 7 du MPP (ou en vertu de l'article 7.2 de l'Accord de Partenariat des Bermudes), (c) les Impôts et autres charges gouvernementales encourus ou payables par la Société, le Partenariat des Bermudes, un Fonds Parallèle et des Véhicules d'Investissement, qu'ils soient ou non considérés comme une distribution à un Actionnaire, (d) les frais pour préparer des déclarations d'Impôt ou de fournir des renseignements fiscaux à l'Actionnaire, qu'un Actionnaire soit tenu ou non de rembourser à la Société ces coûts, (e) les frais administratifs généraux de la Société, du Partenariat des Bermudes, d'un Fonds Parallèle ou d'un Véhicule d'Investissement, (f) toutes primes d'assurance ou dépenses encourus par la Société (ou le Partenariat des Bermudes) en relation avec les activités de la Société, du Partenariat des Bermudes, d'un Fonds Parallèle et de tout Véhicule d'Investissment et sans rapport avec les avantages du personnel, (g) tous les frais les engagés par la Société, le Partenariat des Bermudes, les Fonds Parallèles et les Véhicules d'Investissement afin de se conformer à toute loi ou réglementation applicable aux activités de la Société, du Partenariat des Bermudes, des Fonds Parallèles et des Véhicules d'Investissement, (h) tous les frais raisonnables engagés pour la préparation des rapports de la Société (ou du Partenariat des Bermudes) et leurs distributions aux Actionnaires ou dans le cadre d'une assemblée des Associés Commanditaires tenue en vertu de tout contrat complémentaire qui puisse exister en relation directe ou indirecte avec la Société ou l'Accord de Partenariat des

les frais visés au point (b).



Bermudes, ou de la loi et (i) d'autres coûts et dépenses approuvés par le Comité Consultatif. Les Frais d'Opération incluent les Rémunérations des Dirigeants payés par la Société. À l'exception des coûts financés des Frais Permis et à l'exception d'autres coûts et frais qui constituent des Coûts de la Société, tous les frais d'exploitation et autres coûts et dépenses de la Société, du Partenariat des Bermudes, des Fonds Parallèles et des Véhicules d'Investissement doivent être payés par l'Associé Commandité sans remboursement par la Société ou toute autre entité. En outre, tous les frais et dépens à titre de salaires, primes, autres avantages sociaux, les frais de déplacement (dans la mesure où ceux-ci ne sont pas liés à l'activité de la Société ou du Partenariat des Bermudes) et le loyer et d'autres frais des employés et des associés de l'Associé Commandité (ou du Partenariat des Bermudes) sont versés par l'Associé Commandité, sans remboursement par la Société. désigne la somme de (a) 1,5% des Engagements à Souscrire totaux des Associés-Commanditaires, (b) tous les frais raisonnables et d'autres engagements contractés par la Société, le Partenariat des Bermudes, les Fonds Parallèles, les Véhicules d'Investissement, l'Associé Commandité ou les Filiales de l'Associé Commandité dans le cadre de l'organisation des Fonds Parallèles et des Véhicules d'Investissement ou

de toute réorganisation de la Société, des Fonds Parallèles ou des Véhicules d'Investissement et (c) les frais de voyage raisonnables, les frais et les charges 'impression et de production de documents, les frais de l'audit juridique et des réunions des investisseurs, frais de port et frais de livraison, et les honoraires et frais des avocats, des comptables et d'autres conseillers ou professionnels en relation avec

Frais d'Organisation et de Placement

Autres Investisseurs Financiers

Fonds Parallèles

désigne à l'égard de toute Société de Portefeuille, les Personnes qui sont raisonnablement déterminé par l'Associé Commandité (ou l'Associé Commandité des Bermudes avant la date de constitution de la Société) pour constituer des investisseurs financiers et qui ont acquis d'investissements concernant telles Sociétés de Portefeuille dans la même opération et sur substantiellement la même base que la Société (ou, le cas échéant, le Partenariat des Bermudes) a acquis d'Investissements à l'égard de celle-ci.

(i) L'Associé Commandité ou un Affilié peut à tout moment, aux fins des considérations juridiques, fiscales, réglementaires ou autres considérations similaires, demander un ou plusieurs Associés- Commanditaires pour être admis en tant qu'associés commanditaires ou d'autres investisseurs similaires à un ou plusieurs véhicules de placement collectif opérant substantiellement selon les mêmes modalités que la Société et de co-investir avec la Société (ou de remplacer le même) (chacun un «Fonds Parallèle»), et à cet égard et en contrepartie de l'annulation de la totalité de leurs parts dans la Société, ces Associés-Commanditaires recevront des actions équivalent dans des Fonds Parallèles. De plus, chacun de ces Associés-Commanditaires aura un engagement financier et l'engagement financier restant dans le Fonds Parallèle équivalant à l'Engagement à Souscrire et au Montant Restant à Souscrire de cet Associé-Commanditaire dans la Société, et ces Associés-Commanditaires cesseront d'être d'associés commanditaires de la Société. Chaque Fond Parallèle sera contrôlé par l'Associé Commandité ou un Affilié de celui-ci. Sous réserve des conditions juridiques, fiscales, réglementaires ou d'autres considérations similaires mentionnées ci-dessus, les Fonds Parallèles co-investiront avec la Société dans chaque Société du Portefeuille, au prorata des engagements financiers restant des Fonds Parallèles et de la Société immédiatement avant un tel investissement (sous réserve d'ajustement tel que déterminé par l'Associé Commandité afin de tenir compte de tout Actionnaire Défaillant de la Société ou du Fonds Parallèle). (ii) Chaque investissement par un Fonds Parallèle, sous réserve des considérations juridiques, fiscales, réglementaires ou d'autres considérations similaires, doit être à des conditions substantiellement identiques à celles et à des conditions économiques qui ne sont pas plus favorables pour le Fonds Parallèle tels que ceux reçus par la Société. En ce qui concerne les investissements dans lesquelles les Fonds Parallèles participent (ou proposent de participer) avec la Société, les frais d'investissement ou toute obligation d'indemnisation liées à cet investissement seront supportés par la Société et le Fonds Parallèle au prorata de l'engagement en capital par chacun à un tel investissement, à condition que chaque Fonds Parallèle doit porter sa part des Coûts de la Société au prorata des engagements financiers respectifs de la Société et des Fonds Parallèles, sous réserve d'ajustement tels que l'Associé Commandité le



juge juste et équitable pour la Société et les Fonds Parallèles. À moins que le Comité Consultatif décide autrement, l'Associé Commandité ne doit pas permettre à aucun Fonds Parallèle d'aliéner son investissement dans une Société de Portefeuille avant que la Société n'aliène pas son investissement dans tel Société de Portefeuille. Si un investissement par un Fonds Parallèle dans une Société de Portefeuille et l'investissement de la Société dans cette Société de Portefeuille sont aliénés substantiellement en même temps, tel Fonds Parallèle ne doit aliéner plus de sa quote-part dans les investissements de la Société et ses investissements dans telle Société de Portefeuille et à des conditions pas plus favorables pour tel Fonds Parallèle que ceux reçus par la Société. L'Associé Commandité fera normalement les Fonds Parallèles d'aliéner leurs investissements dans une Société de Portefeuille sur une base pro rata avec la Société et substantiellement en même temps que la Société aliène son investissement dans cette Société de Portefeuille, sauf si le Fonds Parallèle souhaite maintenir tout ou partie de cet investissement jusqu'à une date ultérieure et l'Associé Commandité a déterminé qu'il ne serait pas contraire à l'intérêt de la Société pour le Fonds Parallèle à le faire.

(iii) Nonobstant toute disposition contraire de la partie 7 du MPP, dans le cas où l'Associé Commandité ou une Affilié de celui-ci forme un ou plusieurs Fonds Parallèles, l'Associé Commandité aura pleine autorité, sans le consentement d'une Personne, y compris des Actionnaires, à interpréter de bonne foi toute disposition de tout pacte d'associés qui puisse exister en relation avec la Société afin de donner effet à l'intention de cette disposition sous cette rubrique «Fonds Parallèles». Les documents constitutifs d'un Fonds Parallèle crée par l'Associé Commandité conformément au point (i) de la présente rubrique «Fonds Parallèles» et tous les autres documents reflétant l'admission des Associés- Commanditaires à un tel Fond Parallèle et le retrait de ces Associés-Commanditaires de la Société seront exécutés pour le compte des Associés-Commanditaires par l'Associé Commandité aux termes de tout pacte d'associés qui puisse exister en relation avec la Société. Au moment où un Fonds Parallèle admet pour la première fois des associéscommanditaires (ou autres investisseurs), ou un associé commanditaire supplémentaire (ou autre investisseur) est admis à un Fonds Parallèle (ou un actionnaire (ou autre investisseur) précédemment admis augmente son engagement à un Fonds Parallèle) ou, à la discrétion de l'Associé Commandité, (x) les titres alors détenus par la Société (ou les titres détenus par des Véhicules d'Investissement) et/ ou par les Fonds Parallèles doivent être achetés et vendus au prix (majoré des frais) entre la Société et les Fonds Parallèles de sorte que leur propriété de ces titres résultant soit proportionnée aux engagements relatifs en capital de la Société et des Fonds Parallèles et (y) les Coûts de la Société doivent être répartis entre la Société et les Fonds Parallèles au prorata des engagements relatifs en capital de la Société et des Fonds Parallèles, et l'Associé Commandité doit faire tous les ajustements appropriés qui peuvent être nécessaires ou appropriés pour donner effet à l'intention des dispositions sous cette rubrique «Fonds Parallèles».

désigne tout frais d'opération ou frais similaires résultant de l'acquisition d'un Investissement par la Société ou le Partenariat des Bermudes (ou un Véhicule d'Investissement ou un véhicule à usage spécial décrit dans la dernière phrase de la définition du Véhicule d'Investissement), ou l'acquisition d'une activité d'exploitation par une Société de Portefeuille, à condition que ces frais qui ont été payés aux Personnes Recevant en relation avec une telle acquisition ne sont plus que 2,0% de la Valeur d'Entreprise en ce qui concerne une telle acquisition.

désigne les instruments négociables ou titres (avec ou sans certificat) qui prouvent (a) des obligations émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, de la Suisse ou d'un Etat membre de l'Union Européenne ou toute organisation supranationale dont les Etats-Unis d'Amérique, de la Suisse ou l'Etat membre de l'Union Européenne est membre et est entièrement responsable des engagements de cette organisation; (b) des obligations notées «AA» ou mieux par la société Standard and Poors ou notées «AA» ou mieux par Moody Investors Service ou classé «à court terme A-1» ou mieux par IBCA ou qui sont déterminées par l'Associé Commandité comme étant d'une solvabilité similaire de banques ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne ayant un actif total, à la connaissance de l'Associé Commandité, au moment de l'acquisition de la

Frais Permis

Investissement Permis



participation d'au moins € 1.000.000.000; (c) du papier commercial noté «A- 1» ou mieux par Standard & Poors Corporation ou notés Prime-1 ou mieux par Moody's Investor Services ou a été qualifié «à court terme A-1» ou mieux par IBCA Limited ou qui sont déterminées par l'Associé Commandité comme étant d'une solvabilité similaire émis par des sociétés constituées aux États-Unis d'Amérique, de la Suisse ou d'un Etat membre de l'Union Européenne, et (d) des investissements dans des fonds du marché monétaire, dont les pouvoirs d'investissement sont limités aux obligations relevant des points (a) à (c) ci-dessus.

Personne

désigne tout individu, partnership, limited partnership, société commerciale, trust, société à responsabilité limitée, autorité gouvernementale ou autre entité.

Société de Portefeuille

désigne, toute Personne (y compris chaque filiale de cette Personne) à tout moment, à l'égard de qui, à ce moment, la Société a un Investissement. Aux fins de cette définition, le terme «filiale» désigne, pour toute Personne, toute autre Personne à l'égard de laquelle une telle première Personne est propriétaire, directement ou indirectement, de plus de 50% des actions ordinaires, déterminé sur une base entièrement diluée.

Remboursement Privilégié

désigne un montant égal à l'intérêt notionnel sur le solde quotidien du Capital Investi de tel Actionnaire avec de tels intérêts notionnels calculés au taux de 8% par an, composés annuellement pour chaque Apport en Capital (ou Prêt) de tel Capital Investi.

Personne Recevant

désigne collectivement, (a) l'Associé Commandité, ou ses dirigeants ou administrateurs, (b) tout Véhicule d'Investissement ou les dirigeants ou administrateurs de celui-ci, (c) Affiliés (autre que la Société, le Partenariat des Bermudes ou une Société de Portefeuille ou d'un véhicule à usage spécial visé dans la définition du Véhicule d'Investissement) de toute Personne spécifiée dans les points (a) ou (b) qui précèdent immédiatement et (d) tout administrateur ou dirigeant d'une Filiale décrite dans le point (c) précédent.

Montants Restant à Souscrire

désigne à l'égard d'un Associé Commandité de toute date (a) le montant total de l'Engagement de Souscription de cet Associé Commanditaire, moins (b) les paiements effectifs réalisés à l'Associé Commandité (ou l'Associé Commandité de Bermudes) en relation avec des Rémunérations des Dirigeants avant cette date, moins (c) tous les Apports en Capital et Prêts antérieurs à cette date par cet Associé Commanditaire (autre que conformément à la Partie 7 du MPP ou la dernière phrase de l'Article 4.1(b) de l'Accord de Partenariat des Bermudes) dans la mesure où le même ne dépasse pas les Distributions qui ne sont pas précédemment autrement prises en compte dans les calculs effectués en application du point (f) de cette définition des Montants Restant à Souscrire, moins (d) la part attribuable à cet Associé Commanditaire du montant maximal des engagements de la Société dans le cadre des garanties et d'autres obligations similaires décrites dans la Partie 7 du MPP (ou dans l'avant-dernière phrase de l'Article 5.9(a) de l'Accord de Partenariat des Bermudes), ainsi que (e) les Montants Remboursés de cet Associé Commanditaire calculés immédiatement avant cette date, plus (f) le moindre de (i) toutes les Distributions (autres que les Distributions précédemment prises en compte aux fins de point (c) de cette définition) faites à cet Associé Commanditaire avant cette date et (ii) la somme (x) du montant total des Rémunérations des Dirigeants (y compris des Rémunérations des Dirigeants payées en vertu de l'Accord de Partenariat des Bermudes) payés par cet Associé Commanditaire (calculées comme si tels frais n'avaient pas été réduits avant cette date par le Montant du Crédit) et (y) tous Coûts de la Société financés par des Apports en Capital (ou Prêts) de cet Associé Commanditaire avant cette date. Chaque fois que la Partie 7 du MPP prescript le calcul des Montants Restant à Souscrire des Associés Commanditaires afin de répartir leurs obligations de faire des Apports en Capital et/ou de Prêts, tel calcul devra être faite immédiatement avant la date à laquelle ces Apports en Capital et/ou de Prêts sont finalement déterminés et appelés par l'Associé Commandité.

Montants Remboursés

désigne à l'égard d'un Associé Commanditaire de toute date, sans répétition, la somme de toutes les distributions à cet Associé Commanditaire conformément au point (e) de l'Article 33 ou de l'Article 8.1 (f) de l'Accord de Partenariat Bermudes. désigne l'Associé Commandité et les Associés Commanditaires.

Actionnaires Frais du Vendeur

désigne toutes les sommes payées ou payables par la Société, le Partenariat des Bermudes ou tout Véhicule d'Investissement ou Fonds Parallèle à ou pour le compte d'un vendeur éventuel ou actuel ou une Filiale, actionnaire, associé ou membre d'un



tel vendeur (chacun un «vendeur») en relation avec une Opération Infructueuse or un Investissement, y compris les arrhes et les dépôts similaires, les indemnités de rupture et de résiliation, les obligations de remboursement de frais, les obligations de remboursement de dépenses, et le coût des lettres de crédit, obligations ou autre titres déposé et toutes les sommes prélevées ou versées en relation avec ceux-ci par ou pour le compte de la Société (ou du Partenariat des Bermudes) pour assurer l'exécution de toute obligation d'un vendeur ou pour le compte d'un vendeur dans le cadre d'une Opération Infructueuse ou d'Investissement.

Conventions de Souscription

désigne les plusieurs Conventions de Souscription respectivement exécutés du temps à autre avant la constitution de la Société par les Associés- Commanditaires (et acceptés par l'Associé Commandité de Bermudes) en vertu desquelles ils ont souscrit à acquérir des parts dans le Partenariat des Bermudes.

Engagement de Souscription

désigne, à l'égard d'un Associé Commanditaire, l'Engagement de Souscription indiqué dans les Conventions de Souscription des Associés- Commanditaires. L'Engagement de Souscription d'un Associé Commanditaire ne peut être réduite par ses Apports en Capital ou ses Prêts ou augmentée par ses Montants Remboursés.

**Impôts** 

désigne tous les revenus, gains en capital, recettes brutes, licence, paie, emploi, accise, licenciement, timbre, occupation, prime, biens, environnemental, bénéfices exceptionnels, douane, véhicule, avion, bateau, navire ou autre titre ou enregistrement, de tax d'abonnement, capital, franchise, retenue sur le revenu des employés, retenue à la source étrangère ou nationale, sécurité sociale, chômage, handicap, biens immobiliers, biens personnels, ventes, utilisation, transfert, valeur ajoutée, alternative, impôt minimum complémentaire et autres impôts, frais, évaluation, prélèvement, tarif, charge ou droit de quelque sorte que ce soit et tout intérêt, pénalité, addition ou montant supplémentaire imposé, évalué ou collecté par, ou sous l'autorité d'une entité gouvernementale ou du en vertu de tout accord de partage fiscal ou tout autre contrat.

Paiement d'Impôts

désigne, à l'égard des Associés-Commanditaires, le montant des Impôts payés par la Société, le Partenariat des Bermudes ou un Véhicule d'Investissement, multiplié par une fraction dont le numérateur est le Capital Investi de cet Associé Commanditaire et dont le dénominateur est le Capital Investi de tous les Actionnaires.

Déclaration d'Impôt

désigne tout retour (y compris toute déclaration de renseignements), rapport, déclaration, calendrier, notification, formulaire, demande de remboursement ou tout autre document ou renseignement fourni ou soumis à, ou devant être fourni ou soumis à, toute entité gouvernementale dans le cadre de la détermination, l'évaluation, la collecte ou le paiement d'impôts, ou en relation avec l'administration, la mise en oeuvre ou l'exécution de, ou en conformité avec, toute exigence légale relative aux impôts.

Investissements Temporaires

désigne les investissements qui sont (a) vendus par la Société ou le Partenariat des Bermudes dans une Opération du Management et de notes de gestion reçues par la Société ou le Partenariat des Bermudes dans une telle opération ou (b) au moment de l'acquisition par la Société ou du Partenariat des Bermudes, prévu par l'Associé Commandité (ou l'Associé Commandité de Bermudes) afin de fournir du financement à titre non-permanent ou d'être sur une base temporaire, que la source de rachat, remboursement, vente, refinancement, retraite ou autre disposition de tels titres ou instruments soit connu ou engage, ou non, à condition, toutefois, que tout investissement tel que décrit au point (b) cessera d'être d'Investissement Temporaire à la première des événements suivants: (i) l'Associé Commandité (ou l'Associé Commandité de Bermudes) détermine que tel Investissement ne sera pas racheté, remboursé, vendu, refinancé, retiré, ou autrement aliéné, ou (ii) à moins qu'il ne soit pas approuvé par le Comité Consultatif et l'Associé Commandité (ou l'Associé Commandité de Bermudes), l'expiration d'une année civile postérieure à l'acquisition d'un tel Investissement par la Société. Les Investissements Temporaires visés au point (a) de cette définition doivent être réputés avoir été acquis par la Société (ou le Partenariat des Bermudes) à la date à laquelle les Investissements, dont l'acquisition donne lieu à tels Investissements Temporaires, ont été acquis par la Société ou, le cas échéant, par le Partenariat des Bermudes.

Coûts de Transaction

l'ensemble des coûts et des engagements contractés par ou pour le compte de la Société (ou du Partenariat des Bermudes) en relation avec (y compris, sans limitation, la localisation, l'évaluation ou la négociation de la même) tout Opération du



Management, Opération Infructueuse or Investissement (y compris, sans limitation, la localisation, l'évaluation ou la négociation de la même), y compris les frais de voyage, de divertissement et de communication, les honoraires et frais des finder, des brokers, des banquiers d'investissement, des conseillers financiers et des Personnes semblables, les frais et dépenses raisonnables d'un avocat et d'autres professionnels (comme les comptables, consultants en actuariat, experts d'assurance, experts de solvabilité et autres) retenus par ou pour le compte de la Société (ou le cas échéant du Partenariat des Bermudes). Les Coûts de Transaction incluent les Rémunérations des dirigeants payés par la Société.

Valeur de l'Actif Net

désigne les bénéfices réalisés par la Société au cours de son exercice financier, plus tous les bénéfices reportés ainsi que les montants prélevés sur les réserves disponibles à cet effet, diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à mettre en réserve en application de dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des Statuts.

### Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

- 1 Europe Capital Partners V Lux GP S.à r.l., prédésignée.
- 1.1 Une Action de Catégorie A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), sans paiement d'une prime d'émission. Le souscripteur 1 déclare libérer intégralement l'Action de Catégorie A souscrite, i.e. un montant de un euro (EUR 1,-) par un apport en espèces.

La preuve que le montant en espèces de un euro (EUR 1,-) correspondant au montant de l'apport en numéraire, est à la disposition de la Société, a été fournie au notaire soussigné; et

1.2 Une Action de Catégorie C d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), sans paiement d'une prime d'émission. Le souscripteur 1 déclare libérer intégralement l'Action de Catégorie A souscrite, i.e. un montant de un euro (EUR 1,-) par un apport en espèces.

La preuve que le montant en espèces de un euro (EUR 1,-) correspondant au montant de l'apport en numéraire, est à la disposition de la Société, a été fournie au notaire soussigné.

2 Park Street Capital Partners V S.à r.l., prédésignée:

Trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) actions de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par action, sans paiement d'une prime d'émission. Le souscripteur 2 déclare libérer intégralement les actions de catégorie B souscrite, i.e. un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 30.998,-) par un apport en espèces.

La preuve que le montant en espèces de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 30.998,-) correspondant au montant de l'apport en numéraire, est à la disposition de la Société, a été fournie au notaire soussigné.

### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 3.000,-.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2014.

#### Assemblée générale extraordinaire

Aussitôt après la constitution de la Société, les personnes susvisées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée générale a adopté les décisions suivantes:

## Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social au 42, rue de la vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



#### Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre des réviseurs d'entreprises agréés et a décidé de plus de nommer la personne suivante réviseur d'entreprises agréé pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

Ernst and Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. GOY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54489. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173113/2476.

(130211667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

#### Solitaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 43.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014003906/13.

(140003115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

# Somami S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.876.

## **EXTRAIT**

En date du 4 décembre 2013, la société St James Invest SA a cédé 980 des 2.000 parts sociales de la Société à la société Almeresa AG, domiciliée au 14A Spielhof à 8750 Glarus, Suisse, enregistrée au Registre du Commerce de Glarus sous le n° CH-160.3.000.621-4/a.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014003907/13.

(140003179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

# Vanamonde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.083.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 18 décembre 2013 il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.



VANAMONDE S.A. Société anonyme Signatures

Référence de publication: 2014003956/13.

(140003452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

### VICTAULIC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.506.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Janvier 2014.

Victaulic International S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A. Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014003959/14.

(140002818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

### Bio-Seef, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 116.279.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 897/2013 rendu en date du 18 décembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a, conformément à l'article 536 du Code de commerce, déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée BIO-SEEF Sàrl, avec siège à L-9711 Clervaux, 82, Grandrue, inscrite au RCS sous le numéro B 116.279, liquidation judiciaire prononcée par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch en date du 10 juillet 2013.

Pour extrait conforme Maître Christian HANSEN Le liquidateur / Avocat à la Cour 30, route de Gilsdorf L-9234 Diekirch

Référence de publication: 2014005001/19.

(140003778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

# Diedauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 18, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 155.627.

### **EXTRAIT**

En date du 3 décembre 2013, cinquante (50) parts sociales détenues par TLVPAP S.A., société anonyme de droit luxembourgeois en faillite, établie et ayant son siège social au 5, rue Général Major Lunsford E. Oliver, L-2225 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.180, («TLVPAP»), ont été transférées à Invest 3G Holding, société privée à responsabilité limitée de droit belge dont le siège social se situe au 40, avenue Joseph Wybran, B-1070 Bruxelles (Anderlecht), n° d'entreprise 0848.627.363.

Suite à ce transfert, l'associé unique a nommé comme gérants de classe A:

- Monsieur Grégory PARIENTE, dirigeant de sociétés, demeurant à F-75116 Paris, 53 avenue Foch (France)
- Monsieur David PARIENTE, dirigeant de sociétés, demeurant à F-75017 Paris, 65 avenue Niel (France) en remplacement de Messieurs Frédéric Castera et Pascal Einhorn, qui n'ont plus de fonctions dans la Société.



Fait le 4 décembre 2013. Pour Diedauer S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014005007/20.

(140003902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

# Roja Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 148.376.

# LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 décembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de

la société à responsabilité limitée ROJA s. à r.l., établie et ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 20, Kiricheneck, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 148376.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur le Juge Jean-Claude WIRTH, et liquidateur Maître Daniel BAULISCH, Avocat à la Cour, demeurant à L-9225 Diekirch, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme Me Daniel BAULISCH Le liquidateur

Référence de publication: 2014005016/22.

(140003671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

### Capitaine Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.376.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société CAPITAINE PRIVATE S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: CAPITAINE PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001895/19.

(140000225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

# Chabert Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.519.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société CHABERT PRIVATE S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.



Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: CHABERT PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001896/19.

(140000310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

### Chandler Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.383.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société CHANDLER PRIVATE S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: CHANDLER PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001897/19.

(140000258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

## Cindy Private S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 169.774.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société CINDY PRIVATE S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: CINDY PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001898/19.

(140000379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

### Clairal Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 171.435.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société CLAIRAL PRIVATE S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.



Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: CLAIRAL PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001899/19.

(140000395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

### Crifral S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.510.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société CRIFRAL S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: CRIFRAL S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001901/19.

(140000305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

### Dasar Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 167.529.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société DASAR PRIVATE S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: DASAR PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001903/19.

(140000355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

### Rotonde Hair & Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 66, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 161.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014001183/9.

(140000411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck